

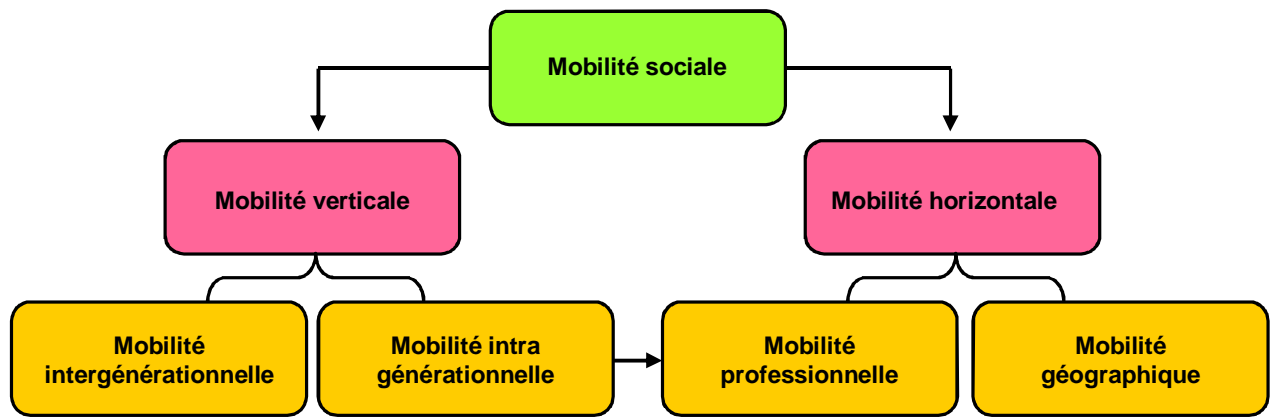
52 – ENJEUX ET DÉTERMINANTS DE LA MOBILITÉ SOCIALE

A – Quels sont les enjeux de la mobilité sociale ?

1 – Définitions et enjeux de la mobilité sociale

a) – Définitions

1. **Contrairement aux sociétés d'ordre ou de castes, les sociétés modernes démocratiques assurent libertés et égalités aux individus** : cela implique l'abolition des privilèges et la suppression des barrières sociales et la possibilité pour chacun d'accéder à tous les statuts et toutes les positions sociales. Comme le soulignait déjà Alexis de Tocqueville au XIX^{ème} siècle (*De la démocratie en Amérique*, 1835), ces sociétés ne recherchent pas nécessairement une égalité des conditions, mais une **égalité des chances**. On peut opposer, en effet, les sociétés où les statuts sociaux sont affectés de manière prédéterminée, rigide et définitive, dont les groupes sociaux se rapprochent des castes, à celles où les conditions d'accès aux statuts permettent des changements et des cas plus ou moins fréquents de déplacement dans la structure sociale, ou de mobilité sociale. Dans le premier cas, on parlera de **statuts sociaux « assignés »**, que les individus reçoivent de l'extérieur sans pouvoir les modifier, dans le second, de **statuts « acquis »**, sur lesquels ils ont une certaine prise ou qui peuvent être l'objet d'une compétition ouverte, ce qui permet de changer de statut, ou de ne pas être enfermé dans celui que peut définir la « naissance » dans un milieu social.
2. **La mobilité sociale est un concept défini par Pitirim Sorokin (1889-1968)**, sociologue américain d'origine russe (émigré aux États-Unis quelques années après la révolution de 1917), dans *Social Mobility* (1927) comme étant *le phénomène du déplacement d'individus dans l'espace social*. Il s'agit d'étudier *le passage des individus d'une position sociale à une autre*. Elle correspond donc au fait de changer de catégories socioprofessionnelles (France) ou de classes sociales au cours de sa vie ou d'une génération à l'autre.
3. **L'emploi étant une dimension structurante du statut social**, on peut caractériser le statut d'une personne par sa profession actuelle, appelée **position sociale**, et par celle de ses (ou son) parent(s), appelée **origine sociale**. Lorsque la position et l'origine sociale sont identiques, on parle de **reproduction sociale** ou **d'immobilité sociale** ou **d'hérédité sociale** ; sinon, l'individu est en mobilité sociale. Les principaux types de mobilité sociale que l'on peut chercher à mesurer sont :
 - ✓ **La mobilité horizontale** concerne les *changements de métier* (**mobilité professionnelle** au sens strict) ou de *localisation* (**mobilité géographique**) sans changement de statut dans la hiérarchie sociale. Ainsi, une ouvrière qui devient caissière change de métier mais pas de position dans la hiérarchie sociale.
 - **La mobilité professionnelle** consiste à *changer d'entreprise ou de type de travail sans impliquer nécessairement une modification de niveau social*, même si changer de profession est un des moyens de passer à un autre statut social. Il en est de même d'un fils de comptable qui devient technicien informatique. La mobilité sociale implique souvent une mobilité spatiale.
 - **La mobilité géographique** englobe la **mobilité résidentielle**, qui correspond à un changement de résidence principale au sein d'un même pays, en général entre deux recensements, les **migrations**, qui désignent un changement de pays de résidence et enfin la **mobilité quotidienne**, qui désigne les déplacements effectués dans la journée (domicile-travail, par exemple). Elle ne donne pas nécessairement lieu à changement de niveau social, même si les migrations géographiques, internes ou externes à un même pays, sont très souvent liées à la mobilité sociale. Changer d'emploi, ou simplement trouver un emploi peut conduire à quitter la campagne (exode rural) ou son pays (émigration).
 - ✓ **La mobilité verticale** qui concerne le *passage, ascendant ou descendant, d'un statut social à un autre à l'intérieur d'une hiérarchie sociale pour un individu ou un groupe social*. Il s'agit de la « mobilité sociale » au sens étroit. La mobilité est **ascendante** lorsque l'individu grimpe dans la hiérarchie sociale. La mobilité est **descendante** lorsque l'individu connaît un déclassement social. Elle comprend :
 - **La mobilité intra-générationnelle**, *la mobilité au cours d'une vie pour un individu* (la promotion d'un employé qui devient cadre, par exemple). Il s'agit de la mobilité professionnelle au sens large ou **mobilité professionnelle verticale**. Un employé de banque qui devient directeur d'une agence bancaire connaît une mobilité intra-générationnelle ascendante.
 - **La mobilité intergénérationnelle**, qui désigne *le changement d'une position sociale d'une génération à l'autre* (du père au fils, par exemple). La fille d'un instituteur qui devient médecin est un exemple de mobilité intergénérationnelle ascendante. L'expression « **ascenseur social** » désigne couramment la mobilité sociale ascendante, en particulier la mobilité intergénérationnelle ascendante. Le fils d'un cadre qui devient infirmier connaît une mobilité intergénérationnelle descendante ou une **démotion sociale**.
 - **On appelle trajectoire sociale** l'itinéraire parcouru par un **individu** (trajectoire individuelle) ou un **groupe** (trajectoire collective) en situation de mobilité verticale.



4. Dans les sociétés d'ordres ou de castes, le statut social se transmet héréditairement. La mobilité sociale est théoriquement nulle, on parle d'immobilité sociale ou de reproduction sociale. Dans les sociétés démocratiques, le statut social est acquis, idéalement, par le seul mérite. On parle alors de méritocratie, littéralement «le pouvoir au mérite», méritocratie permise par l'égalité des chances, c'est-à-dire la possibilité offerte à tous avec une égale probabilité d'accéder à n'importe quelle position sociale. Ces sociétés devraient donc être caractérisées par une fluidité sociale ou une mobilité sociale parfaite. Toutefois, l'égalité des chances est essentiellement juridique dans nos sociétés. Elle ne signifie pas nécessairement une égalité des chances statistique. En pratique, la mobilité sociale n'est pas donc parfaite. Elle est soumise à des résistances : on appelle effet de cliquet le mécanisme qui freine la mobilité descendante et effet de rappel celui qui freine la mobilité ascendante.

b) – Les enjeux de la mobilité sociale

- Un enjeu social** : L'intérêt de l'étude de la mobilité sociale est de savoir si la société démocratique est capable d'offrir une égalité des chances dans l'obtention des positions sociales. Un fils d'ouvrier a-t-il les mêmes chances qu'un fils de cadre de devenir cadre ? Si c'est le cas, alors la disparition des classes sociales devient possible puisque la culture et la conscience de classe ne pourront plus se transmettre de génération en génération.

 - ✓ C'est ce que pensait Alexis de Tocqueville (1805-1859), dans « *De la démocratie en Amérique* » (1837). Dans une société démocratique, les différences d'emploi relèvent de la compétence des individus et non de leur appartenance de classe. Cette mobilité a l'avantage de freiner les révolutions car chacun, dans une société égalitaire, a quelque chose à gagner ou à perdre.
 - ✓ Vilfredo Pareto (1848-1923), dans son « *Traité de sociologie générale* » (1916) fait à peu près le même constat sur la « *circulation des élites* ». Les élites sont composées d'individus qui, par leur talent ou leur compétence, sont capables de performances exceptionnelles. Au cours du temps, les élites sont appelées à se renouveler. Ainsi, l'aristocratie perd, au cours des générations, les qualités qui faisaient sa supériorité. Elle est donc obligée de recruter les meilleurs dans les classes dominées (ce qui priverait ces dernières de meneurs contestataires) ou de disparaître.
- Un enjeu économique**. La sociologie américaine et Pitirim Sorokin, en particulier, se situent dans l'optique d'une société stratifiée en groupes de statut, dans laquelle les individus ont des chances à peu près identiques d'accéder aux différents niveaux de l'échelle. La stratification est définie comme la différenciation d'une population donnée en groupes sociaux hiérarchiquement superposés, ce qui implique une plus ou moins grande distance entre les positions sociales. La mobilité sociale est alors appréhendée comme le résultat d'une sélection des individus par différentes instances comme la famille, l'école, les entreprises... Dans ce cas, la mobilité permet d'opérer des choix efficaces en termes de croissance et de développement, chaque individu étant affecté à une certaine place en fonction de ses capacités et de ses mérites. L'économie sera plus performante si elle sélectionne les meilleurs à tous les étages des organisations. La mobilité géographique et professionnelle est également une condition de la réalisation d'une concurrence pure et parfaite.
- Un enjeu politique**. Mettre l'accent sur la mobilité sociale permet de déplacer le problème des inégalités. L'égalité des chances devient une idéologie mobilisatrice et, d'une certaine façon, pacificatrice. En effet, il devient inutile de lutter contre les inégalités si les individus ont les mêmes « probabilités » de circuler dans la hiérarchie sociale. D'où la nécessité de démocratiser le système scolaire afin de fluidifier la société et de permettre à « l'ascenseur social » de fonctionner. Mais, l'Etat ne doit pas se contenter d'offrir les mêmes chances à l'École. Il doit fournir les moyens économiques (revenus sociaux, bourses...) et des services publics (bibliothèque, accès à Internet...) aux familles défavorisées et il doit enlever les obstacles culturels à l'accès aux postes sociaux les plus élevés (quotas, rendre les concours moins discriminant socialement...). C'est ce que vont dénoncer les sociologues français Daniel Bertaux (« *Destins personnels et structure de classe* » - 1977), Christian Baudelot et Roger Establet (« *L'école capitaliste en France* » - 1971 – et « *L'élitisme républicain. L'école française à l'épreuve des comparaisons internationales* » - 2009) et Pierre Bourdieu (« *Les héritiers* » - 1964 – et « *La reproduction* » - 1970) en montrant :

- ✓ Qu'une meilleure circulation des individus au sein de la hiérarchie sociale ne remet pas en cause la structure de classe. La société restera structurée en classes inégales, dominantes et dominées.
- ✓ Que le système scolaire, malgré ses efforts de massification, reste structurellement inégalitaire au profit des enfants des classes dominantes.

2 – Les outils de l'analyse : les tables de mobilité sociale

a) – La table de mobilité brute

1. Les sociologues disposent de deux outils pour mesurer la mobilité sociale :

- ✓ **L'observation qualitative** par « entretien en profondeur » avec des individus de milieux sociaux divers, ou recherche historique d'archives, ou matériaux biographiques...
- ✓ **L'analyse statistique** sur de grands effectifs obtenue par l'intermédiaire d'enquêtes ou du recensement. On peut avoir deux types d'enquête :
 - La « **monographie** » qui sont des études portant sur un groupe restreint (les élites, le Who's Who, les lycéens...);
 - Les « **enquêtes nationales** », à partir d'échantillons représentatifs. Elles ont été codifiées dans les années 1950. C'est le cas des enquêtes emploi ou des enquêtes FQP (formation, qualification professionnelle) de l'Insee qui porte sur 40 000 personnes.

2. Dès 1904, Pearson, en Grande Bretagne, et Lapie, en France, élaborent des tableaux, appelés **tables de mobilité**, destinés à **comparer les positions sociales des fils et les positions des pères**. Les positions sont appréhendées à l'aide des statuts socioprofessionnels. Aux Etats-Unis, on utilise des découpages simples (classes dirigeantes, classes moyennes, classes populaires). En France, on utilise les PCS. Ces tables prennent en compte :

- ✓ **La position sociale** de l'individu à un moment donné. **L'Insee va considérer que la PCS de l'individu est une bonne mesure de cette position sociale**. On ne retient que la position des hommes car la faible activité des femmes pendant les 30 glorieuses ne facilite pas la comparaison avec la période actuelle. On prend donc la position sociale des hommes à 40-59 ans car à cet âge, on suppose qu'ils ne vont plus changer de position. En d'autres termes, on s'interroge sur le métier exercé par ces hommes de 40-59 ans.
- ✓ **L'origine sociale** de l'individu qui est donnée par le **métier exercé par le père de l'individu au même âge**. Autrement dit, on s'interroge sur la position sociale du père.

Groupe socioprofessionnel du fils en fonction de celui du père en France en 2003

(7 millions d'hommes français, actif ou ancien actif, âgés de 40 à 59 ans en milliers)

| PCS du père \ PCS du fils | AG | ACCE | PICS | PI | E | O | Total |
|---------------------------|--------------|------------|------------|------------|------------|--------------|--------------|
| Agriculteur | 252 | 6 | 2 | 2 | 3 | 20 | 285 |
| Artisan, Commerçant | 72 | 182 | 37 | 60 | 43 | 225 | 619 |
| Cadre supérieur | 105 | 189 | 310 | 266 | 144 | 304 | 1 318 |
| Profession intermédiaire | 190 | 205 | 152 | 263 | 179 | 701 | 1 690 |
| Employé | 98 | 79 | 37 | 73 | 108 | 375 | 770 |
| Ouvrier | 426 | 210 | 52 | 135 | 169 | 1 373 | 2 365 |
| Total | 1 143 | 871 | 590 | 799 | 646 | 2 998 | 7 047 |

(Source : INSEE, Enquêtes FQP 2006)

- ✓ **Lecture** : En France, en 2003, sur 7,047 millions d'hommes de 40-59 ans, 1 143 000 avaient un père agriculteur, 285 000 étaient agriculteurs. Sur ces 285 000 agriculteurs, 252 000 avaient un père agriculteur.
3. **Une table de mobilité brute est un tableau à double entrée croisant la position sociale d'un individu à l'âge adulte avec son origine familiale**. La CSP des individus (40 à 59 ans) est comparée avec celle de leurs pères pour mesurer l'écart ou la proximité entre le statut social de 2 générations.

- ✓ **Les colonnes** nous renseignent sur le devenir des fils à 40-59 ans qui avaient un père appartenant à telle ou telle catégorie sociale au même âge. Exemple : en 2003, sur les 1,143 million d'hommes de 40-59 ans qui avaient un père agriculteur, 426 000 sont ouvriers, 105 000 sont cadres supérieurs,... **Attention : la présentation des tables de mobilité a changé depuis 2003. Autrefois, cette destinée se lisait en ligne !**
- ✓ **Les lignes** nous renseignent sur l'origine sociale des hommes de 40-59 ans qui ont une position sociale donnée en 2003. Exemple : en 2003, sur les 1,318 million de cadres supérieurs à 40-59 ans, 310 000 avaient un père cadres supérieurs au même âge, 304 000 avaient un père ouvrier... **Attention : la présentation des tables de mobilité a changé depuis 2003. Autrefois, cette destinée se lisait en colonne !**

- ✓ **La diagonale** donne le poids de ceux qui retrouvent la position sociale de leur père (*immobilité*) ;
- ✓ **La dernière ligne** (appelée aussi *marge*) représente l'*origine sociale* des hommes de 40-59 ans en 2003. Autrement dit, nous avons la répartition des statuts socioprofessionnels des pères ou la *structure sociale de la population active des pères* ;
- ✓ **La dernière colonne** (appelée aussi *marge*) représente la *position sociale* des hommes de 40-59 ans. En d'autres termes, c'est la répartition des statuts socioprofessionnels des fils ou la *structure sociale de la population active des fils*.

Les tables de mobilité sont généralement transformées en tables de « *destinée sociale* » et en tables de « *recrutement social* » pour en faciliter la lecture.

b) – La table de destinée sociale

Table de destinée sociale en France en 2003 (en %)

| PCS du père \ PCS du fils | AG | ACCE | PICS | PI | E | O | Total |
|---------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Agriculteur | 22,0 | 0,7 | 0,4 | 0,3 | 0,5 | 0,9 | 4,0 |
| Artisan, Commerçant | 6,3 | 20,1 | 6,3 | 7,5 | 6,6 | 7,5 | 8,8 |
| Cadre supérieur | 9,2 | 21,2 | 52,5 | 33,3 | 22,3 | 10,1 | 18,7 |
| Profession intermédiaire | 16,6 | 23,5 | 25,7 | 32,9 | 27,7 | 23,4 | 24,0 |
| Employé | 8,6 | 9,0 | 6,3 | 9,1 | 16,7 | 12,5 | 10,9 |
| Ouvrier | 37,3 | 24,0 | 8,8 | 16,9 | 26,2 | 45,8 | 33,6 |
| Total | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

(Source : INSEE, Enquêtes FQP 2006)

- ✓ **Lecture en colonne** : En France, en 2003, 22,0% (252/1143 x 100) des fils d'agriculteurs avaient le même métier que leur père à 40-59 ans, 37,3% (426/1143 x 100) étaient devenus ouvriers... Les données surlignées sont les valeurs supérieures à la marge signalant une surreprésentation des catégories sociales concernées dans la destinée sociale.
1. **Cette table répond à la question** : quelle est la position sociale actuelle de ceux qui ont une origine sociale donnée à 40-59 ans ? Autrement dit, que deviennent (*destinée*) les enfants qui avaient un père de telle ou telle catégorie sociale. Cette table part du passé (PCS du père) et se projette dans l'avenir (fonction du fils). La diagonale explique l'*hérédité sociale* ou l'*immobilité sociale* (position sociale du fils = celle du père). On peut observer :
- ✓ **Une forte immobilité** pour les enfants de cadres supérieurs et les enfants d'ouvriers puisque plus d'un enfant sur deux retrouvent la position du père dans le premier cas et près d'un enfant sur deux dans le second.
 - ✓ **Une plus grande mobilité** pour les enfants d'agriculteurs, de petits patrons, de professions intermédiaires et d'employés. Ainsi, près d' ¼ des enfants d'employés sont cadres à 40-59 ans, ¼ sont devenus ouvriers et plus d' ¼ sont montés dans la catégorie profession intermédiaire...Les classes moyennes sont au cœur de la mobilité sociale.
 - ✓ **La prédominance des trajets courts ou mobilité de proximité** : la mobilité ascendante ou la mobilité descendante se fait dans la catégorie immédiatement supérieure ou inférieure. Ainsi, 1/3 des enfants de professions intermédiaires accèdent à la catégorie cadres supérieurs et ¼ tombent dans les catégories employés et ouvriers.

c) – La table de recrutement social

Table de recrutement en France en 2003 (en %)

| PCS du père \ PCS du fils | AG | ACCE | PICS | PI | E | O | Total |
|---------------------------|-------------|-------------|------------|-------------|------------|-------------|------------|
| Agriculteur | 88,4 | 2,0 | 0,7 | 0,7 | 1,0 | 7,0 | 100 |
| Artisan, Commerçant | 11,6 | 29,4 | 6,0 | 9,7 | 6,9 | 36,3 | 100 |
| Cadre supérieur | 8,0 | 14,3 | 23,5 | 20,2 | 10,9 | 23,1 | 100 |
| Profession intermédiaire | 11,2 | 12,1 | 9,0 | 15,6 | 10,6 | 41,5 | 100 |
| Employé | 12,7 | 10,3 | 4,8 | 9,5 | 14,0 | 48,7 | 100 |
| Ouvrier | 18,0 | 8,9 | 2,2 | 5,7 | 7,1 | 58,0 | 100 |
| Total | 16,2 | 12,4 | 8,4 | 11,3 | 9,2 | 42,5 | 100 |

(Source : INSEE, Enquêtes FQP 2006)

- ✓ **Lecture en ligne** : En France, en 2003, 88,4% (252/285 x 100) des agriculteurs de 40-59 ans avaient une origine agricole, 7% (20/285 x 100) avaient une origine ouvrière. Les données surlignées sont les valeurs supérieures à la marge signalant une surreprésentation des PCS concernées dans le recrutement social.

2. Cette table répond à la question : quelle est l'origine sociale de ceux qui occupent une position sociale donnée à 40-59 ans ? Autrement dit, quelle est la composition sociale (*recrutement*) d'une catégorie sociale donnée. Cette table part du présent (PCS du fils) pour se projeter dans le passé (PCS du père). La diagonale représente l'autorecrutement. On observe :

- ✓ Des catégories qui s'auto-recrutent : 4 agriculteurs sur 5 sont d'origine agricole, plus d'un ouvrier sur deux est d'origine ouvrière. Ce sont des catégories en régression qui recrutent en leur sein.
- ✓ Des catégories qui recrutent à l'extérieur : les cadres, les professions intermédiaires, les employés (des catégories en expansion) et les petits patrons. Ainsi, près d'un cadre sur quatre est issu de la classe ouvrière et un autre cadre sur cinq est issu des professions intermédiaires. De même, plus d'un petit patron sur trois est d'origine ouvrière.

d) – **L'immobilité sociale et la mobilité brute**

Table de l'immobilité en France en 2003 (en %)

| PCS du père \ PCS du fils | AG | AC | CS | PI | E | O | Marge des fils |
|---------------------------|-------------|-------------|------------|-------------|------------|-------------|----------------|
| Agriculteur | 3,6 | | | | | | 4,0 |
| Artisan, Commerçant | | 2,6 | | | | | 8,8 |
| Cadre supérieur | | | 4,4 | | | | 18,7 |
| Profession intermédiaire | | | | 3,7 | | | 24,0 |
| Employé | | | | | 1,5 | | 10,9 |
| Ouvrier | | | | | | 19,5 | 33,6 |
| Marge des pères | 16,2 | 12,4 | 8,4 | 11,3 | 9,2 | 42,5 | 100 |

(Source : INSEE, Enquête FQP, 2006)

- ✓ Lecture de la diagonale : En France, en 2003, 3,6% (252/7047 x 100) des hommes de 40-59 ans ont retrouvé la position de leur père dans la catégorie agriculteurs, 2,6% (182/7047 x 100) dans la catégorie artisan, commerçant, chef d'entreprise...
3. Pour connaître l'importance de l'immobilité sociale, il suffit de faire la somme du % des immobiles (nombres de personnes qui retrouvent la position du père à 40-59 ans / total des hommes de 40-59 ans x 100). Ainsi, en France, en 2003, 35,3% des hommes de 40-59 ans occupent la même position sociale que leur père. La mobilité n'est donc pas parfaite et ce d'autant plus que la mobilité se fait dans des catégories proches. Cependant, on peut en déduire que deux hommes sur trois de 40-59 ans sont mobiles. Il s'agit de la *mobilité brute ou observée* qui est composée d'une *mobilité structurelle* et d'une *mobilité nette*.

Mobilité sociale brute ou observée = 100 – Immobilité = Mobilité structurelle + Mobilité nette

- ✓ Lecture : En France, en 2003, 64,7% (100 – 35,3) des hommes de 40-59 ans ont dû ou pu changer de position sociale par rapport à celle de leur père.

e) – **Interprétation des marges de la table et mobilité structurelle**

Calcul de la mobilité structurelle en France en 2003 (en %)

| | Structure sociale des pères | Structure sociale des fils | Différence |
|--------------------------|-----------------------------|----------------------------|------------|
| Agriculteur | 16,2 | 4,0 | 12,2 |
| Artisan, Commerçant | 12,4 | 8,8 | 3,6 |
| Cadre supérieur | 8,4 | 18,7 | - 10,3 |
| Profession intermédiaire | 11,3 | 24,0 | - 12,7 |
| Employé | 9,2 | 10,9 | - 1,7 |
| Ouvrier | 42,5 | 33,6 | 8,9 |
| Ensemble | 100 | 100 | 0 |

- ✓ Lecture : En France, 4% des hommes de 40-59 ans sont agriculteurs en 2003 et 16,2% de ces hommes avaient un père agriculteur soit une perte de 12,2 points pour les agriculteurs dans la structure sociale.
4. La *mobilité structurelle ou contrainte* est due à l'évolution de la structure de la population active. C'est la *mobilité imposée par l'évolution de la structure sociale au cours du temps*. Ainsi, tous les fils d'agriculteurs ne pouvaient pas prétendre devenir agriculteurs à leur tour car le nombre d'agriculteurs de 40-59 ans est passé de 1 143 000 à 285 000. De même, tous les fils de cadres ne peuvent pas occuper tous les postes de cadres parce que le nombre de cadres a augmenté fortement entre deux générations. En conséquence, les

individus sont obligés de changer de position sociale parce que la structure sociale évolue.

Mobilité structurelle = Somme de la différence négatives (ou positives) des marges

En France, en 2003, 24,7% (12,2 + 8,9 + 3,6 = 24,7) des hommes de 40-59 ans ont dû changer de position sociale à cause des modifications de la structure sociale de la société. Cette dernière s'explique par les 30 glorieuses qui ont bouleversé les secteurs économiques (industrialisation, tertiairisation, concentration des entreprises et urbanisation). D'où un recrutement massif de cadres (ingénieurs, cadres bancaires...), de professions intermédiaires (techniciens, comptables...) et d'employés au détriment des agriculteurs, des petits patrons et des ouvriers.

f) – La mobilité nette et la fluidité sociale

5. La **mobilité nette** est la mobilité qui n'est pas due aux changements de la structure sociale de la société mais qui peut être attribuée au mérite des individus. Elle exprime la véritable fluidité de la société.

Mobilité nette = Mobilité brute – Mobilité structurelle

Ainsi, en France, en 2003, 40% (64,7 – 24,7 = 40) des hommes de 40-59 ans ont changé de position sociale vis-à-vis de leur père de leur propre initiative. Elle peut être interprétée comme une augmentation de l'égalité des chances (mobilité nette).

6. Cependant, à la fin des années 1970, la distinction entre **mobilité observée** (ou taux absolus de mobilité) et **fluidité sociale** (ou taux relatifs de mobilité) remplace la distinction entre **mobilité structurelle** (ou « forcée ») et **mobilité nette** (ou « pure »).

- ✓ **La mobilité observée** : *mobilité apparente qui repère les changements entre génération grâce au calcul des taux absolus de mobilité*, à l'intérieur d'une seule catégorie socioprofessionnelle. Elle est influencée par la transformation des emplois, des occupations et des positions socioprofessionnelles, d'une génération à une autre. Ainsi, en 1953, deux hommes sur trois de 40-59 ans retrouvaient la position sociale de leur père. De nos jours, deux hommes sur trois de 40-59 ans n'ont pas la même position sociale que leur père.
- ✓ **La fluidité sociale ou mobilité relative** correspond à la situation dans laquelle la position sociale des individus n'est pas déterminée par leur origine sociale. Elle renvoie à une indépendance statistique entre la position sociale des pères et celle des fils. On mesure la force du lien entre origine et position via la méthode du **rapport de chances relatives** pour accéder aux « bonnes positions » plutôt qu'aux « mauvaises » (*odds-ratio*), qui est indépendant de la taille des groupes.

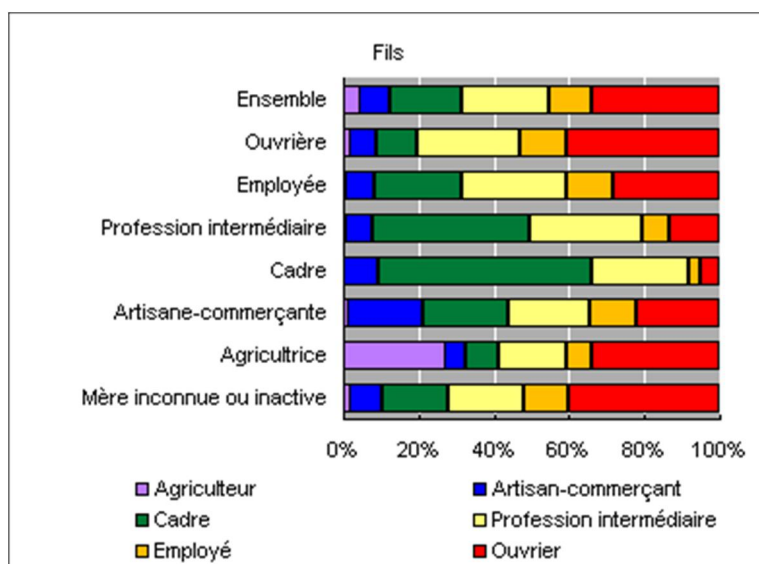
Odds ratio = $\frac{\text{Probabilité qu'un fils de cadre devienne cadre/Probabilité qu'un fils de cadre devienne ouvrier}}{\text{Probabilité qu'un fils d'ouvrier devienne ouvrier/Probabilité qu'un fils d'ouvrier devienne ouvrier}}$

Ainsi, en France, en 2003, un enfant de cadre a 52,5% de « chances » de devenir cadre et 8,8% de « malchance » de devenir ouvrier, soit un rapport de 6,7. Dans le même temps, le fils d'ouvrier a 10,1% de « chances » de devenir cadres et 45,8% de « malchance » de rester ouvrier, soit un rapport de 0,22. L'odds ratio est donc de 6,7/0,22 = 30,5 ce qui signifie que les enfants de cadres ont 30,5 fois plus de « chances » que ceux d'ouvriers d'accéder aux bonnes places plutôt qu'aux mauvaises. **Ce rapport devrait être de 1 pour être dans une société totalement fluide.** Cependant, pour la génération née entre 1950 et 1955, l'odds ratio vaut 51 : à 50 ans de distance, l'odds ratio a diminué des deux cinquième. La rigidité sociale s'est donc assouplie, c'est-à-dire que les fils ont moins de probabilité de faire partie de la même catégorie sociale que leurs pères.

g) – La critique des tables de mobilité

1. On peut souligner les limites de ces tables de mobilité :
- ✓ **Le choix de la population : un biais masculin.** On a exclu les femmes des tables de mobilité parce que l'emploi pour les mères des femmes ayant entre 40 et 59 ans était intermittent et minoritaire. Or, la situation des femmes sur le marché de l'emploi a fortement changé depuis 40 ans. Il apparaît donc de plus en plus pertinent de prendre en considération la profession des 2 conjoints et non pas seulement celui du mari pour cerner les caractéristiques de la position sociale du ménage. Des études ont montré, en effet, que le métier et les diplômes de la mère avaient une influence certaine sur la position sociale des enfants.

Catégorie socioprofessionnelle des enfants en fonction de celle de la mère



- ✓ **Lecture** : 27 % des hommes dont la mère était agricultrice à la fin de leurs études sont (ou ont été) agriculteurs ; 11 % des femmes dont la mère était agricultrice à la fin de leurs études sont (ou ont été) agricultrices.
- ✓ **Le choix de l'âge** : on retient des hommes de 40-59 ans parce qu'on considère que la position sociale ne va pas changer dans cette tranche d'âge. Or, avec le développement du chômage des seniors et des préretraites, ceci n'est plus tout à fait vrai de nos jours. Près d'un homme sur huit est inactif à cet âge. De plus, l'étude de la mobilité intergénérationnelle va masquer la mobilité qui a eu lieu au cours de la vie. Enfin, tous les fils à 40-59 ans ne se souviennent pas précisément de la profession de leur père qui a pu changer au cours du temps. Ceci est particulièrement vrai dans le milieu ouvrier.
- ✓ **La mesure de la position sociale** : la profession du chef de famille n'est pas forcément le critère le plus pertinent. D'une part, la PCS d'un homme ne nous donne pas son origine sociale, son appartenance de classe. D'autre part, la position sociale concerne un ménage (rôle du mariage) et non un individu. Enfin, l'étude des trajectoires de mobilité sociale suppose la prise en compte de la **lignée familiale** (rôle des grands parents) et de la fratrie. Ainsi, si on regroupe les PCS en trois classes (classes supérieures, classes moyennes, classes populaires), on s'aperçoit que plus de la moitié ($4,4/8,4 = 52,4$) des hommes de 40-59 ans restent dans la classe sociale de leur père pour les classes supérieures et près des deux-tiers ($40/67,9 = 58,9$) des hommes de 40-59 ans d'origine populaire sont dans la même classe. **On a donc une rigidité sociale et non une fluidité sociale en terme de classes.** Ainsi, plus le nombre d'échelons est réduit et plus la mobilité sociale sera faible.

**Table de mobilité brute par classes sociales en 2003
(en % des hommes de 40-59 ans)**

| PCS du père \ PCS du fils | Classes supérieures | Classes moyennes | Classes populaires | Ensemble (fils) |
|---------------------------|---------------------|------------------|--------------------|-----------------|
| Classes supérieures | 4,4 | 6,5 | 7,8 | 18,7 |
| Classes moyennes | 2,7 | 10,0 | 20,0 | 32,7 |
| Classes populaires | 1,3 | 7,2 | 40,1 | 48,6 |
| Ensemble (pères) | 8,4 | 23,7 | 67,9 | 100 |

Classes dirigeantes = Chefs d'entreprise, professions libérales, cadres supérieurs ;
Classes moyennes = Artisans, Commerçants, Professions intermédiaires ;
Classes populaires = Agriculteurs, employés, ouvriers.

Si l'on raisonne en termes de classes sociales, la table de mobilité sociale permet de mettre en évidence plusieurs faits sociaux :

- ✓ **La structure des classes sociales a changé entre deux générations, celle des pères et celles fils.** Les classes populaires qui représentaient un peu plus des deux-tiers des hommes de 40-59 ans de la génération des pères n'en représentent plus que la moitié pour la génération des fils. A l'inverse, les classes moyennes et supérieures ont progressé respectivement de dix points entre deux générations. En conséquence, tous les enfants des classes populaires ne pouvaient pas retrouver la position sociale de leur père. De même, tous les enfants des classes supérieures ne suffisaient pas à occuper toutes les places offertes par les classes supérieures. Il y a donc eu une **mobilité structurelle** qui a concerné 19,3% du total des hommes de 40-59 ans ($67,9 - 48,6 = 19,3$).

- ✓ **Cependant, en faisant la somme des chiffres de la diagonale**, qui présente le % des hommes de 40-59 ans qui ont retrouvé la classe sociale de leur père, on s'aperçoit que **l'immobilité sociale** est forte puisqu'elle concerne plus de la moitié de la population observée ($4,4 + 10 + 40,1 = 54,5$). Cette rigidité sociale est sensible aux deux extrêmes de la hiérarchie sociale. Ainsi, 52,4% des hommes de 40-59 ans appartenant aux classes supérieures ont retrouvé la position sociale de leur père ($4,4/8,4 = 52,4$). De même, 59% des fils d'origine populaire occupent la même position que leur père ($40,1/67,9 = 59$). Enfin, les classes populaires recrutent essentiellement en leur sein puisque 82,5% des hommes de 40-59 ans appartenant aux classes populaires en 2003 avaient un père appartenant à la même classe sociale ($40,1/48,6 = 82,5$).
- ✓ **En définitive, la mobilité nette, une fois enlevée la mobilité structurelle, ne concerne plus qu'un quart de la population observée** ($100 - 54,5 - 19,3 = 26,2$). Pour les classes supérieures, il ne peut s'agir que d'une mobilité descendante qui concerne 47,6% des fils ($100 - 52,4 = 47,6$) mais qui est amortie par le fait qu'un tiers d'entre eux ne tombent que dans les classes moyennes ($2,7/8,4 = 32,1$) (trajet court). Pour les classes populaires, il ne peut s'agir que d'une mobilité ascendante qui concerne 41% des fils de ces milieux ($100 - 59 = 41$). Mais, là encore, le destin des enfants de milieu populaire est d'accéder dans 29,4% des cas aux classes moyennes ($20/67,9$) (trajet court). Les fils de classes moyennes ont, quant à eux, à peu près la même probabilité de connaître une mobilité ascendante qu'une mobilité descendante. Il faut toutefois noter que la forte expansion des classes moyennes et supérieures a profité principalement aux classes populaires puisque 61% des membres des classes moyennes ($20/32,7 = 61$) et 41% ($7,8/18,7 = 41$) des classes supérieures ont été recrutés dans les classes populaires.
- ✓ **La mesure de la hiérarchie sociale** : elle dépend de la société à un moment donné ce qui rend difficile la comparaison entre un père et un fils. Ainsi, un fils d'ouvrier qui devenait employé au début du XXe siècle connaissait une mobilité sociale ascendante (le « col bleu » qui devient un « col blanc »). De nos jours, un fils d'ouvrier qui devient technicien de surface ne connaît pas une véritable mobilité sociale car le statut d'employé s'est rapproché du statut d'ouvrier. De même être instituteur dans les années 1950 n'a pas la même signification sociale qu'aujourd'hui. La profession s'est féminisée, l'enseignement secondaire s'est généralisé, le statut relatif du métier a changé. Ainsi, devenir instituteur pour un fils d'instituteur peut être interprété comme une mobilité sociale descendante. Enfin, les PCS ne sont pas un véritable reflet de la hiérarchie sociale car **il peut y avoir des mobilités verticales ascendantes qui n'apparaissent pas**. Ainsi, un fils d'un petit commerçant, qui devient un grand industriel, reste dans la même PCS « patrons de l'industrie et du commerce » alors qu'il connaît une forte ascension sociale. L'incertitude des frontières sociales rend délicat l'interprétation des données. Les catégories bougent autour des individus autant que les individus entre les catégories.

Le sens des trajectoires générationnelles

| Origine | CPIS (1) et gros indépendants | Professions intermédiaires | Artisans, commerçants | Agriculteurs | Employés et ouvriers qualifiés | Employés et ouvriers non qualifiés |
|------------------------------------|-------------------------------|----------------------------|-----------------------|--------------|--------------------------------|------------------------------------|
| CPIS et gros indépendants | Immobiles | Descendants | Descendants | Descendants | Descendants | Descendants |
| Professions intermédiaires | Ascendants | Immobiles | Descendants | Descendants | Descendants | Descendants |
| Artisans, commerçants | Ascendants | Ascendants | Immobiles | Descendants | Descendants | Descendants |
| Agriculteurs | Ascendants | Ascendants | Ascendants | Immobiles | Ascendants | Immobiles |
| Employés et ouvriers qualifiés | Ascendants | Ascendants | Immobiles | Descendants | Immobiles | Descendants |
| Employés et ouvriers non qualifiés | Ascendants | Ascendants | Ascendants | Immobiles | Ascendants | Immobiles |

1. Cadres et professions intellectuelles supérieures.

Lecture : les hiérarchies choisies dans cet article s'inspirent de la matrice définie par Erikson et Goldthorpe (1992) et des travaux français récents (Chenu, 1990 ; Chenu et Burnod, 2001 ; Amossé et Chardon, 2006).

- ✓ **La fluidité de la société** : une société fluide ne veut pas dire une société égalitaire du point de vue des situations sociales. On peut avoir une société très hiérarchisée, inégalitaire, et en même temps très mobile. Cependant, cette forte mobilité interdit aux classes sociales d'exister puisqu'elles ne se reproduisent pas.

Tous ces bruits dans l'information renvoient à des mécanismes sociaux réels qu'il convient de préciser en complétant les tables par des études biographiques qualitatives.

B – Comment expliquer une mobilité sociale limitée ?

1 – La société est devenue plus mobile

a) – Le constat

1. **A long terme, en France, la mobilité sociale a beaucoup augmenté**, au cours des dernières décennies, en raison des transformations structurelles qu'a connues la société française. Les travaux de Louis-André Vallet (« *Quarante années de mobilité sociale en France* » - 1999) le montrent. La mobilité structurelle et la mobilité nette progressent alors que l'immobilité régresse : en 1953, deux hommes sur trois retrouvaient la position sociale de leur père. De nos jours, deux hommes sur trois n'ont pas la même position sociale que leur père si l'on prend une table de mobilité bâtie sur les PCS et non plus les classes sociales.

| | 1953 | 1977 | 1993 | 2003 |
|------------------------------|------|------|------|------|
| Immobiles | 69 | 43 | 34,9 | 35,3 |
| Mobilité brute | 31 | 57 | 65,1 | 64,7 |
| Mobilité structurelle | 8 | 19 | 23,4 | 24,7 |
| Mobilité nette | 23 | 38 | 41,7 | 40,0 |

2. **Les flux de mobilité sont principalement des flux de mobilité ascendante**. Seuls 24 % des cadres ont un père cadre, alors que 23 % ont un père ouvrier, 14 % un père artisan, commerçant ou chef d'entreprise et 20 % un père exerçant une profession intermédiaire. Les proportions de cadres ayant un père cadre et un père ouvrier sont similaires. La structure des professions s'est profondément modifiée multipliant les places des catégories sociales moyennes ou élevées. Ensuite, les immigrants ont occupé les places les plus basses « poussant » ainsi les autochtones vers le « haut ». Il en est de même pour la mobilité des hommes qui a profité de l'entrée des femmes sur le marché du travail pour libérer les postes les moins qualifiés.
3. **La mobilité professionnelle est intense**. La mobilité professionnelle désigne ici le changement de groupe social en cinq ans d'une personne active occupée en début et fin de période. Sur les 17 millions d'individus âgés de 30 à 54 ans en 2003 et qui avaient un emploi en 1998, un peu plus de 15 millions ont également un emploi en 2003. Parmi ces derniers, 3 millions ont changé de groupe socioprofessionnel (un sur cinq) entre 1998 et 2003, les hommes ayant changé plus fréquemment que les femmes (respectivement, 21 % et 17 %). Entre 1980 et 1985, seule une personne sur huit avait changé de groupe (14%des hommes et 11%des femmes). Ces résultats peuvent être interprétés comme un développement de la mobilité professionnelle, mais ils pourraient aussi s'expliquer par des frontières plus floues entre les groupes sociaux. Les promotions sont plus courantes chez les hommes et chez les travailleurs partant du bas de l'échelle sociale (ouvriers et employés non qualifiés).

| Proportion d'individus qui étaient dans le même groupe socioprofessionnel lors de leur premier emploi | | |
|--|---------------|---------------|
| (en %) | Hommes | Femmes |
| Ouvrier non qualifié | 65 | 52 |
| Agriculteur exploitant | 62 | 40 |
| Employé | 47 | 75 |
| Cadre | 44 | 49 |
| Ouvrier qualifié | 41 | 30 |
| Profession intermédiaire | 38 | 53 |
| Artisan, commerçant, chef d'entreprise | 11 | 15 |
| Ensemble | 42 | 61 |

Lecture : 65 % des ouvriers non qualifiés étaient déjà ouvriers non qualifiés lors de leur premier emploi.

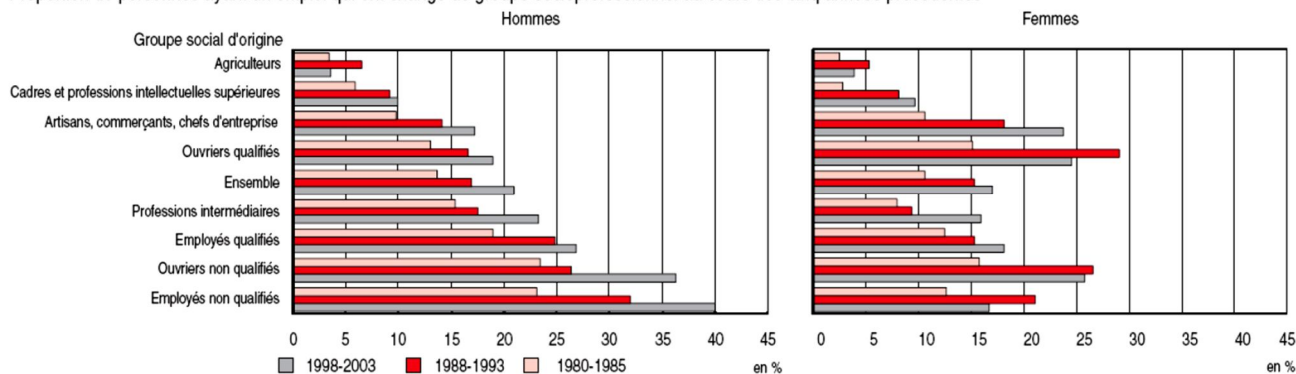
Champ : personnes âgées de 25 à 65 ans, en emploi en 2003.

Source : enquête Formation et qualification professionnelle de 2003, Insee

Ainsi, la très grande majorité des artisans, commerçants et chefs d'entreprise n'ont pas démarré leur carrière dans leur groupe social actuel : ils ont souvent commencé comme ouvriers (44 % d'entre eux) ou employés (28 %). En revanche, 79 % des ouvriers étaient déjà ouvriers lors de leur premier emploi mais ils sont nombreux à avoir changé de qualification. Ainsi, 40 % des ouvriers qualifiés ont débuté comme ouvriers non qualifiés. Pour les femmes, ce sont les employées qui présentent la plus grande stabilité de carrière : les trois quarts des femmes employées en 2003, l'étaient déjà dans leur premier emploi. Les déclassements concernent avant tout le haut de l'échelle sociale, et interviennent souvent à la suite d'un passage par le chômage ou l'inactivité.

② Les passages d'un groupe social à un autre sont plus nombreux

Proportion de personnes ayant un emploi qui ont changé de groupe socioprofessionnel au cours des cinq années précédentes



Lecture : 4 % des hommes âgés de 30 à 54 ans, agriculteurs en 1980 et ayant un emploi en 1985, ont changé de groupe socioprofessionnel entre ces deux dates.

Champ : personnes âgées de 30 à 54 ans au 31 décembre de l'année de l'enquête, en emploi cinq ans avant l'enquête et au moment de l'enquête.

Source : Enquêtes FQP 1985, 1993 et 2003, Insee.

4. La mobilité des femmes est spécifique.

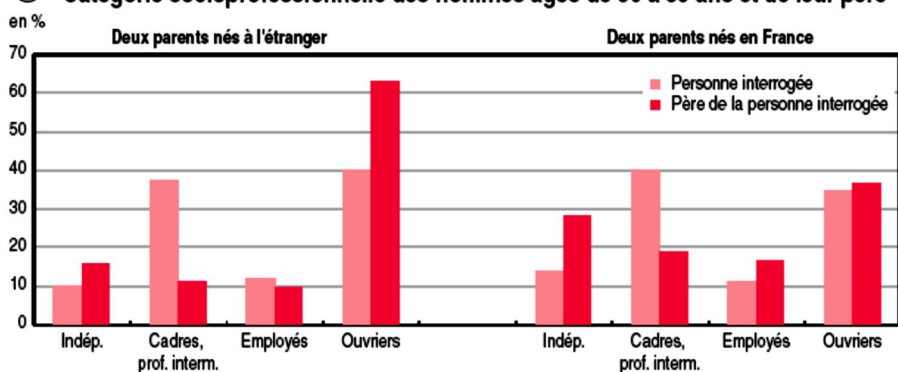
- ✓ **John Golthorpe l'a étudié au Royaume-Uni.** L'hérédité sociale est plus forte dans la lignée paternelle (transmission de l'entreprise aux garçons) que dans la lignée maternelle (rôle du mariage). La mobilité personnelle des femmes est plus défavorable que celle des hommes car elles sont concentrées dans des emplois du tertiaire peu qualifié et parce qu'elles occupent, dans une même PCS, des emplois spécifiques (professeur opposé à ingénieur dans la catégorie cadres et professions intellectuelles supérieures, par exemple). L'origine sociale, au même titre que les hommes, joue un rôle dans la destinée sociale des femmes mais il faut retenir la tranche d'âge 25-40 ans, âge où le taux d'activité féminin est le plus élevé, pour l'observer.
- ✓ **En France,** l'immobilité sociale n'est majoritaire que pour les femmes âgées de 40 à 59 ans dont la mère était employée en 2003. Il y a 6 millions de femmes mobiles par rapport à leur mère. 80,2 % de l'ensemble des femmes sont donc mobiles. Il serait plus juste de comparer les mobiles à celles dont la mère était active puisque ne sont pas prises en compte les femmes âgées de 40 à 59 ans inactives : on trouve alors 77 % des femmes dont la mère a été active qui ont connu une mobilité sociale. **Ce pourcentage est supérieur à celui des hommes** qui n'est que de 65 %. Les femmes sont plus mobiles par rapport à leur mère que les hommes par rapport à leur père. Les femmes accèdent davantage aux emplois qualifiés. La mobilité féminine, par rapport à la mère, des femmes ayant déjà eu une activité professionnelle et âgées de 40 à 59 ans en 2003 est **plus souvent ascendante** que descendante.

| Destinée sociale : groupe socioprofessionnel des femmes ayant déjà occupé un emploi âgées de 40 à 59 ans en 2003 selon celui de leur mère | | | | | | | | | |
|---|---|----------------|---------------|----------------|------------------|------------------|------------------------|------------------|------------------|
| en % | Groupe socioprofessionnel des mères des femmes de 40 à 59 ans | | | | | | | | |
| Groupe socioprofessionnel des femmes | AE | ACCE | CPIS | PI | E | O | Inactives ¹ | Ensemble % | Effectif total |
| Agricultrices exploitantes | 11 | 1 | 0 | 1 | 0 | 1 | 2 | 2 | 167 078 |
| Artisanes, commerçantes... | 4 | 9 | 1 | 3 | 3 | 4 | 4 | 4 | 282 589 |
| Cadres supérieures | 7 | 13 | 38 | 26 | 10 | 5 | 9 | 10 | 741 097 |
| Professions intermédiaires | 19 | 29 | 30 | 38 | 24 | 18 | 20 | 22 | 1 658 077 |
| Employées | 46 | 41 | 27 | 27 | 51 | 53 | 51 | 48 | 3 593 709 |
| Ouvrières | 13 | 8 | 4 | 5 | 12 | 19 | 15 | 13 | 994 288 |
| Ensemble % | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 7 436 838 |
| Effectif total | 752 023 | 525 335 | 81 729 | 448 513 | 1 839 757 | 1 150 151 | 2 643 723 | 7 436 838 | |

Inactives¹ ou profession inconnue ou mère inconnue

- 5. **La mobilité sociale des enfants de parents immigrés est plus forte que celle des enfants de parents nés en France.** Le pourcentage de fils d'ouvrier dont un ou deux des parents sont nés à l'étranger a plus de chance de ne pas devenir ouvrier qu'un fils d'ouvrier né de parents nés en France. 50 % des fils d'ouvriers dont les deux parents sont nés en France deviennent ouvriers, pour 46 et 48 % de ceux dont un ou deux parents sont nés à l'étranger. De même, en 1999, 40% des hommes de 30-59 ans issus de l'immigration sont cadres supérieurs ou moyens en France (une proportion presque identique à celle des « français ») alors que ce n'était le cas que pour 10% de leur père.

⑤ Catégorie socioprofessionnelle des hommes âgés de 30 à 59 ans et de leur père



Champ : hommes nés en France, actifs âgés de 30 à 59 ans.

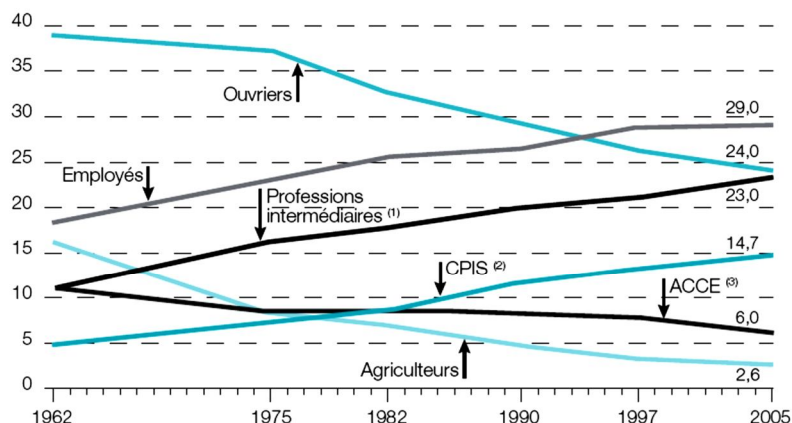
Lecture : en 1999, 10 % des hommes nés en France, actifs, âgés de 30 à 59 ans et de parents nés à l'étranger sont indépendants ; 16 % d'entre eux ont un père qui était indépendant.

Source : Insee, enquête Étude de l'histoire familiale, 1999

b) – Le rôle des modifications de la structure des emplois

- Une partie de cette mobilité est due aux transformations de la structure des emplois. Cette « mobilité structurelle » concernait moins d'un homme sur dix en 1953. De nos jours, elle touche un homme sur quatre. Entre la génération des pères et celle des fils, la part relative de chaque profession dans la population active a considérablement changé.
 - ✓ Ainsi, le nombre d'exploitations agricoles s'est fortement réduit. Les fils d'agriculteurs ne pouvaient tous devenir agriculteurs, ils ont été contraints de changer de statut social par rapport à leur père.
 - ✓ De même, la diminution du nombre d'ouvriers, à partir du milieu des années 1970, a obligé leurs enfants à occuper des postes extérieurs à leur PCS d'origine.
 - ✓ En revanche, les postes de cadres et de professions intermédiaires ont fortement augmenté car les entreprises et les administrations ont recruté des salariés de plus en plus qualifiés. En conséquence, tous les enfants de cadres ne suffisaient pas à occuper la même position sociale que leur père. La catégorie des cadres et professions intellectuelles supérieures a donc dû recruter des salariés ayant une autre catégorie sociale (fils de professions intermédiaires, fils d'employés, fils d'ouvriers). Les trois quarts des cadres ne sont pas fils de cadre. De même, 41 % des professions intermédiaires et 49 % des employés ont un père ouvrier.

Graphique n° 2 : Évolution de la structure des emplois par professions et catégories socioprofessionnelles entre 1962 et 2005



(1) Professions intermédiaires : vaste ensemble de professions du public (instituteurs, infirmières, etc.) et du privé (commerciaux, techniciens, etc.) situées entre l'encadrement et les employés ou les ouvriers.

(2) CPIS : cadres et professions intellectuelles supérieures (y compris professions libérales).

(3) ACCE : artisans, commerçants, chefs d'entreprise.

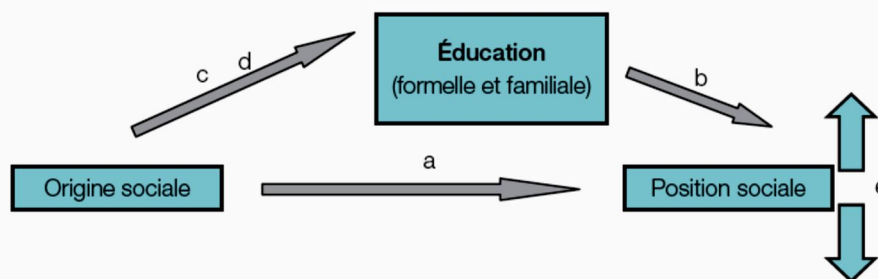
Source : Insee, « Marché du travail, séries longues » et enquête Emploi 2005

- Au total, en 2003, la mobilité structurelle ou contrainte joue pour 40 % dans les changements de milieu social. Elle expliquait 25,8% de la mobilité totale en 1953, 33,3% en 1977 et 36% en 1993. Elle a donc un poids accru dans la mobilité totale.

c) – Le rôle de la démocratisation de l'École

1. **L'autre partie de cette mobilité est qualifiée de mobilité relative.** Elle montre que la société est plus fluide et que l'égalité des chances a augmenté. En 1953, cette mobilité concernait moins d'un homme sur quatre. De nos jours, elle touche deux hommes sur cinq. La massification scolaire a certainement participé à cette plus grande mobilité.
2. **Autrefois, l'école n'avait pas un rôle central dans la reproduction sociale.** La transmission du capital économique et le mariage étaient les deux moyens privilégiés pour conserver le statut social familial sur plusieurs générations. Dans les milieux indépendants, les enfants étaient initiés rapidement à la gestion et à la direction de l'entreprise familiale ou de l'exploitation agricole qu'ils allaient recevoir en héritage. Le mariage dans un milieu social proche (homogamie), voire légèrement supérieur (hypergamie) permettait de consolider ce statut de classe. Dans les milieux ouvriers, il n'y avait pas de patrimoine à transmettre et les enfants quittaient l'école à la fin de la scolarité obligatoire pour aller travailler.
3. **A partir des années 1960, c'est le diplôme qui va devenir l'élément central de la mobilité sociale.** En effet, comme l'a montré Max Weber, les sociétés modernes se sont bureaucratisées, ce qui veut dire que leur fonctionnement s'est rationalisé, que ce soit dans le public ou dans le privé. En conséquence, le diplôme est le certificat qui permet d'accéder aux différentes positions hiérarchiques de la bureaucratie (HEC ou Polytechnique pour les hautes fonctions économiques, l'ENA pour la haute fonction publique, par exemple). L'École est devenue le champ principal de la mobilité.

Figure n° 1 : Le triangle « origine sociale - éducation - position sociale »



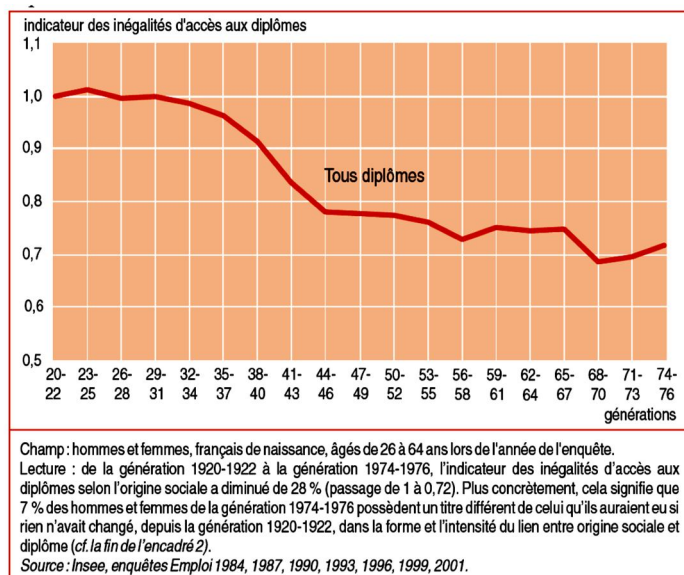
4. **L'Etat va donc tout faire pour démocratiser l'École.** Il l'a fait de différentes façons :
 - Tout d'abord, en augmentant progressivement l'âge de la scolarité obligatoire (de 12 à 16 ans) ;
 - Ensuite, en créant des baccalauréats technologiques et professionnels avec pour objectif 80% d'un classe d'âge au niveau du baccalauréat ;
 - De plus, il a développé l'offre de formation en créant de nombreux lycées, en développant les IUT les classes de BTS, les classes préparatoires aux grandes écoles ainsi que les universités ;
 - Enfin, en donnant les moyens financiers et culturels à la réussite de tous (développement des bourses, gratuité des livres scolaires, développement de l'Internet dans les établissements et des bibliothèques municipales en libre accès...

L'instruction obligatoire, la généralisation de l'enseignement secondaire, et enfin l'ouverture de l'enseignement supérieur illustrent la volonté de rendre accessible la formation scolaire et universitaire à des milieux auxquels elle était autrefois fermée et de réduire les inégalités sociales devant l'école. Apprécier la réalisation de cet objectif revient à mesurer la part respective des trois facteurs de l'évolution de la destinée scolaire des jeunes en fonction de leur origine sociale :

- **La mutation de la structure sociale** : elle est à l'origine de l'appel d'air pour la poursuite des études. En effet, les entreprises et les administrations ont dû recruter un nombre croissant de salariés qualifiés.
 - **L'allongement général des études est cependant le facteur principal de l'évolution** : il explique les trois quarts de la différence des destinées scolaires selon l'origine sociale, entre les générations extrêmes
 - **La modification du lien entre milieu d'origine et diplôme** : la démocratisation qualitative a aussi un impact appréciable : l'affaiblissement du lien entre origine sociale et diplôme est responsable d'un septième environ de l'écart. C'est dans les années 50 et 60, puis tout récemment, que cette démocratisation a joué à plein. Elle s'est davantage exercée au profit des filles que des garçons. Le lien entre origine culturelle et diplôme s'est lui aussi affaibli, mais à un rythme plus lent que le lien entre origine sociale et diplôme.
5. **On observe, en effet, une démocratisation quantitative indéniable.** Dans la société française, l'expansion de l'enseignement a été très forte depuis le début du XXe siècle. Selon les enquêtes sur l'emploi et parmi les hommes français de naissance nés entre 1920 et 1922, 32 % n'ont obtenu aucun diplôme, 39 % étaient titulaires du seul certificat d'études primaires et ils n'étaient que 7 % à détenir, pour diplôme le plus élevé, un

titre du niveau du baccalauréat et 8 % un titre de l'enseignement supérieur. Une cinquantaine d'années plus tard, la situation est bouleversée. Dans la génération née entre 1974 et 1976, 18 % des hommes, 23% des femmes ont un titre de niveau égal ou supérieur à la licence, 17 % des premiers et 22 % des secondes sont titulaires d'un diplôme après le baccalauréat, 24 % et 22 % sont diplômés au niveau du baccalauréat. Ainsi, en un demi-siècle, avoir au moins « le bac » est devenu la situation majoritaire, alors que celle-ci correspondait auparavant au fait d'être, au plus, diplômé du CEP. Cette expansion de la scolarisation a davantage profité aux milieux modestes qu'aux milieux aisés.

Le diplôme dépend moins de l'origine sociale



d) – Le rôle des stratégies familiales

1. **La famille influence souvent une immobilité sociale mais elle peut mettre en œuvre des stratégies de mobilité ascendante.** La majorité des jeunes de 15 ans ne souhaite pas avoir la même catégorie sociale que leurs parents. Les ouvriers et les immigrés, en particulier, utilisent l'école comme tremplin pour une progression sociale. En effet, les individus peuvent adopter, selon Robert Merton, un processus de **socialisation anticipatrice**, c'est à-dire que l'individu va adopter les normes et les valeurs du **groupe de référence**, celui auquel il souhaite appartenir. En ce sens la frustration qui naît du rapprochement avec d'autres groupes sociaux incite au changement.
2. **Ainsi, les ouvriers ont un autre regard sur l'Ecole.** Aujourd'hui peut-être plus encore qu'hier, la peur du déclassement, voire le « spectre » de la délinquance des enfants hante les ouvriers. La condition ouvrière ne semble plus aussi acceptable pour les ouvriers eux-mêmes, a fortiori pour leurs enfants, et les aspirations à s'en évader, le désir que les enfants rejoignent d'autres positions au sein du salariat non ouvrier sont devenus très forts. Sur fond de crise du monde ouvrier, la transmission d'un certain héritage ouvrier serait donc devenue problématique. Qu'un de leurs enfants s'engage dans la même activité professionnelle qu'eux ne satisferait plus désormais qu'une faible minorité d'ouvriers. L'allongement des carrières scolaires et l'élévation des cursus anticipés s'accompagnent d'un redécoupage des âges de la vie (avec notamment le développement d'un modèle étudiant de la jeunesse ouvrière et le vieillissement précoce des parents ouvriers par la distance culturelle qui les éloigne de leurs enfants). Sans doute s'est-il ainsi creusé une certaine distance entre les générations ouvrières actuelles. Ce clivage générationnel dans les familles ouvrières n'a pas anéanti une certaine continuité des aspirations entre les ouvriers d'aujourd'hui et leurs enfants. À bien des égards, les enfants d'ouvriers tentent de réaliser aujourd'hui ce dont leurs parents ont rêvé hier, dans un contexte il est vrai très différent.
3. **Il en est de même des enfants d'immigrés.** Ils souhaitent plus souvent entreprendre des études supérieures, et choisissent majoritairement une filière technologique de l'enseignement supérieur court. Un tel choix reflète une volonté plus affirmée d'améliorer leurs conditions matérielles d'existence et un rejet plus net de la condition ouvrière. Au terme de leurs études secondaires, les enfants d'immigrés restent ainsi en grande partie fidèles aux aspirations élevées de leurs parents et à la volonté d'ascension sociale qui est souvent sous-jacente au projet migratoire.
4. **De plus, les mouvements féministes ont su remettre en cause les rôles traditionnels attribués à la femme** au nom de l'indépendance des femmes et de l'égalité entre les sexes. Plus les filles remettent en cause les rôles sociaux qui leur sont assignés et plus elles réussissent à l'école. On peut ainsi comprendre **les cas "dissonants"** (Lahire). Un enfant d'immigré issue d'une famille nombreuse devrait avoir peu de chance de réussir à l'école et dans la vie professionnelle. Pourtant, ces cas existent lorsque les individus refusent la reproduction sociale.

2 – Cependant la reproduction sociale demeure et la mobilité semble en panne

a) – Le constat

1. **L'ascenseur social est-il en panne dans la période récente ?** Si l'on regarde l'évolution de la mobilité structurelle depuis 1993, la réponse est négative. La structure sociale continue à se déformer "vers le haut" et rien n'indique que se mouvement s'interrompt. L'"ascenseur social" fonctionne, en ce que les catégories populaires continuent à être "remplacées" par des catégories intermédiaires et supérieures. En revanche, si on observe la **mobilité nette**, la mobilité **diminue** indépendamment des évolutions de l'économie : 40% des hommes de 40-59 ans ont changé de position sociale vis-à-vis de leur père en 2003 contre 42% en 1993. Comment peut-on expliquer cette tendance ?
2. **En fait, la mobilité nette est plus limitée qu'il n'y paraît :**
 - ✓ **D'une part, elle concerne essentiellement les classes moyennes.** ¼ des enfants des classes moyennes accèdent aux postes supérieurs contre 1 fils sur 10 des classes populaires.
 - ✓ **D'autre part, on observe une dégradation des perspectives de mobilité sociale pour les 30-59 ans.** En vingt ans, la part des individus immobiles diminue de 4 points, tandis que celle des ascendants augmente très légèrement. À l'inverse, la part des descendants augmente de plus de 3 points. Par conséquent, le rapport entre la part des ascendants et celle des descendants diminue légèrement. En 1983, les ascendants étaient deux fois plus nombreux que les descendants, ce rapport n'est plus que de 1,8 vingt ans plus tard.

Evolution de la part des trajectoires intergénérationnelles 1983-2003

En %

| | 1983 | 1988 | 1993 | 1998 | 2003 |
|------------------------------|------|------|------|------|------|
| Immobiles | 43,7 | 42,3 | 40,4 | 40,0 | 39,4 |
| Ascendants | 37,7 | 38,2 | 39,5 | 38,6 | 38,7 |
| Descendants | 18,6 | 19,5 | 20,1 | 21,5 | 21,9 |
| Ratio ascendants/descendants | 2,02 | 1,96 | 1,96 | 1,79 | 1,77 |

Champ : hommes et femmes âgés de 30 à 59 ans.

Source : enquêtes Emploi 1983-2003.

- ✓ **De plus, les trajets de mobilité sont souvent des trajets courts.** Les fils des classes populaires ont une plus forte probabilité de monter dans la catégorie la plus proche, celle des classes moyennes (29%) que dans celle des classes supérieures (11%). Les fils de cadres « tombent » plus fréquemment dans les classes moyennes (32%) que dans les classes populaires (15,4%). Il faut deux ou trois générations pour parcourir le chemin qui mène des catégories paysannes ou ouvrières aux catégories supérieures. Et l'ascension sociale n'est jamais totalement assurée à cause de « l'effet de lignée » : un fils de cadre supérieur d'origine ouvrière a moins de chance de rester cadre lui-même qu'un fils de cadre supérieur dont le grand père était lui-même cadre.
- ✓ **De même, les perspectives d'ascension sociale pour les catégories modestes s'atténuent.** La part des fils et filles d'employés et d'ouvriers qualifiés accédant au salariat d'encadrement diminue au fil des cohortes. 33% des fils d'ouvriers et d'employés qualifiés, nés dans les années 1940, pouvaient accéder à la position de cadres ou de professions intermédiaires. Ce n'est plus le cas que pour 25% de ceux nés dans les années 1960. **Les trajectoires descendantes des enfants de cadres sont également plus fréquentes.** Ainsi, 21% des filles de cadres, nées dans les années 1940, devenaient à 35-39 ans employées ou ouvrières. C'est le cas pour 33% de celles qui sont nées dans les années 1960.

Devenir professionnel (à l'âge de 35-39 ans) des enfants d'employés et ouvriers qualifiés

En %

| Génération de naissance | CPIS | Professions intermédiaires | Employés et ouvriers qualifiés | Employés et ouvriers non qualifiés | Contremaîtres | Indépendants | CPIS et professions intermédiaires |
|-------------------------|------|----------------------------|--------------------------------|------------------------------------|---------------|--------------|------------------------------------|
| Fils | | | | | | | |
| 1944-1948 | 10,5 | 22,5 | 39,4 | 12,7 | 7,0 | 7,9 | 33,0 |
| 1949-1953 | 10,9 | 18,5 | 43,2 | 15,3 | 5,1 | 7,1 | 29,4 |
| 1954-1958 | 9,1 | 19,2 | 42,0 | 17,6 | 5,4 | 6,8 | 28,3 |
| 1959-1963 | 9,6 | 16,3 | 43,8 | 18,3 | 5,9 | 6,0 | 25,9 |
| 1964-1968 | 9,6 | 15,7 | 43,7 | 21,9 | 4,0 | 4,9 | 25,3 |
| Filles | | | | | | | |
| 1944-1948 | 3,7 | 23,3 | 40,3 | 24,9 | 0,5 | 7,4 | 27,0 |
| 1949-1953 | 4,7 | 19,8 | 42,8 | 26,3 | 0,2 | 6,2 | 24,5 |
| 1954-1958 | 5,0 | 19,5 | 45,5 | 25,5 | 0,4 | 4,1 | 24,5 |
| 1959-1963 | 5,4 | 16,8 | 43,4 | 30,9 | 0,6 | 3,0 | 22,2 |
| 1964-1968 | 6,3 | 17,7 | 40,1 | 31,2 | 0,5 | 4,3 | 24,0 |

Lecture : parmi les fils d'employés et d'ouvriers qualifiés nés entre 1944 et 1948, 10,5 % sont cadres ou exercent une profession intellectuelle supérieure à l'âge de 35-39 ans.

Sources : enquêtes Emploi de 1983 à 2003.

Devenir professionnel (à l'âge de 35-39 ans) des enfants de cadres supérieurs et gros indépendants

En %

| Génération de naissance | CPIS | Professions intermédiaires | Employés et ouvriers qualifiés | Employés et ouvriers non qualifiés | Contremaîtres | Indépendants | Employés, ouvriers et contremaîtres |
|-------------------------|------|----------------------------|--------------------------------|------------------------------------|---------------|--------------|-------------------------------------|
| Fils | | | | | | | |
| 1944-1948 | 56,3 | 24,7 | 8,6 | 4,3 | 1,4 | 4,8 | 14,3 |
| 1949-1953 | 54,9 | 19,4 | 12,3 | 4,3 | 3,4 | 5,8 | 20 |
| 1954-1958 | 50,6 | 22,2 | 12,7 | 4,9 | 3,2 | 5,8 | 20,8 |
| 1959-1963 | 46,9 | 22,5 | 13,1 | 7,8 | 2,8 | 6,9 | 23,7 |
| 1964-1968 | 50,4 | 22,0 | 11,4 | 7,2 | 1,4 | 6,7 | 21,0 |
| Filles | | | | | | | |
| 1944-1948 | 29,2 | 43,7 | 17,8 | 4,1 | 0,0 | 5,3 | 21,9 |
| 1949-1953 | 32,2 | 36,2 | 21,8 | 5,9 | 0,5 | 3,6 | 28,2 |
| 1954-1958 | 31,8 | 32,4 | 24,8 | 6,4 | 0,6 | 4,1 | 31,8 |
| 1959-1963 | 29 | 32,7 | 25,1 | 8,2 | 1 | 4,1 | 34,3 |
| 1964-1968 | 31,7 | 31,4 | 22,2 | 10,8 | 0,9 | 3,1 | 33,9 |

Lecture : parmi les fils de cadres supérieurs et gros indépendants nés entre 1944 et 1948, 56,3 % sont cadres ou exercent une profession intellectuelle supérieure à l'âge de 35-39 ans.

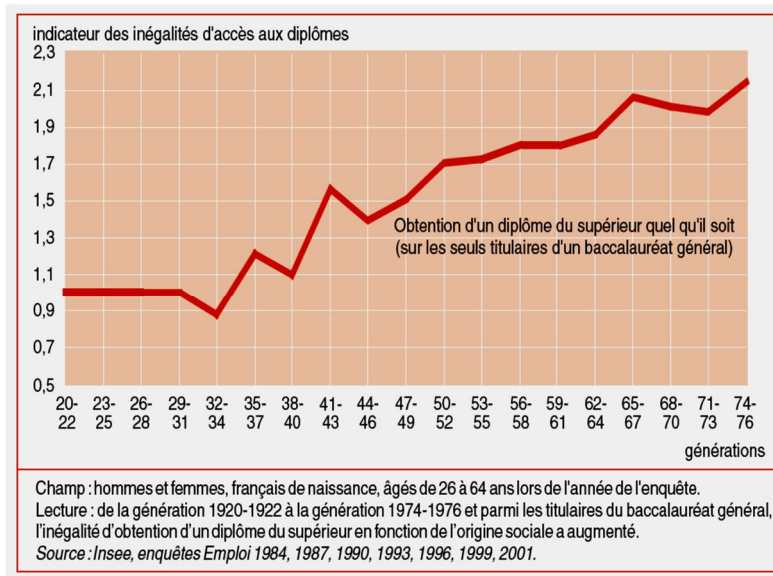
Sources : enquêtes Emploi de 1983 à 2003.

- ✓ **Enfin, la reproduction sociale reste forte aux extrêmes** de la hiérarchie sociale. 52,4% des fils de dirigeants le sont eux-mêmes à 40-54 ans et 59% des fils de milieu populaire appartiennent au même milieu au même âge. Une analyse plus fine révèle des processus directs et indirects de transmission du statut. Le processus est direct lorsque l'on s'aperçoit que les fonctionnaires sont majoritairement fils ou filles de fonctionnaires (phénomène « *d'incubation* » des polytechniciens, par exemple). Il est plus indirect lorsqu'on observe que les artistes sont issus majoritairement de groupes sociaux possédant un capital culturel important.
- 2. **Comment expliquer que l'origine sociale a toujours une influence sur la position sociale ?** On peut aborder le problème de la reproduction sociale de deux points de vue. Soit, on considère que les **structures sociales** s'imposent à l'individu et sont déterminantes dans son comportement (*holisme*), soit, on considère que les **acteurs**, même si leur rationalité est sous contrainte, ont une marge d'appréciation et d'action dans leur jeu et qu'ils sont responsables des effets sociaux observés (*individualisme méthodologique*).

b) – L'école n'arrive pas à assurer l'égalité des chances

1. **Si l'on se penche sur les diplômes les plus élevés, on n'observe pas une démocratisation réelle.** L'obtention d'un diplôme du supérieur est de plus en plus dépendante de l'origine sociale des parents.

Les diplômes du supérieur dépendent de plus en plus de l'origine sociale



En effet, la réussite scolaire est fortement corrélée avec la position sociale et le niveau de diplôme des parents :

- ✓ **La probabilité de redoubler** dans le primaire est 35 fois plus élevée pour un enfant d'ouvrier non-qualifié que pour un enfant d'enseignant. Plus de 80% des enfants d'enseignants entrés en 6ème en 1995 ont réussi leur baccalauréat sans redoubler contre 20% des enfants d'ouvriers non-qualifiés.

- ✓ **L'accès aux études valorisées est monopolisé par les milieux culturellement favorisés.** Les enfants de cadres représentent plus de moitié des élèves de classes préparatoires aux grandes écoles, soit près 4 fois leurs poids en sixième.

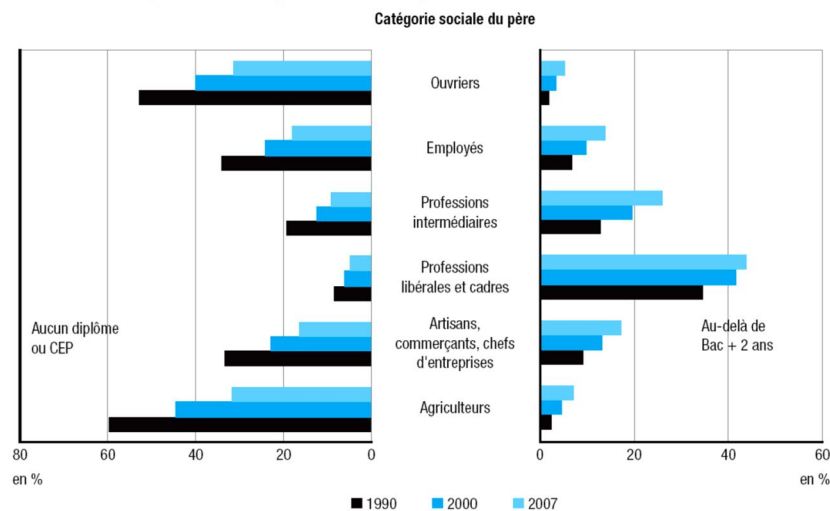
Devenir des élèves entrés en 6^{ème} en 1995 selon leur origine sociale (en %)

| CSP du chef de famille | Origine sociale des élèves en 6 ^{ème} | Avaient redoublé le CP | Sont dans une école privée | Font de l'Allemand en 1 ^{ère} langue | Ont réussi le Bac général en 2001 | Origine sociale des élèves de CPGE* en 2002 |
|--------------------------|--|------------------------|----------------------------|---|-----------------------------------|---|
| Enseignant | 3 | 0,5 | 17,9 | 25,6 | 81,1 | 12 |
| Cadre supérieur | 12 | 1,6 | 27,6 | 19,8 | 71,2 | 42 |
| Profession intermédiaire | 15 | 3,4 | 19,8 | 14,3 | 51,7 | 14 |
| Agriculteur | 2 | 5,3 | 35,2 | 8,1 | 39,5 | 2 |
| Artisan, Commerçant | 8 | 5,7 | 30,3 | 8,1 | 31,0 | 7 |
| Employé | 16 | 7,0 | 17,3 | 10,1 | 32,4 | 9 |
| Ouvrier qualifié | 16 | 10,5 | 13,5 | 8,1 | 27,5 | 4 |
| Ouvrier non qualifié | 16 | 17,4 | 9,3 | 7,7 | 19,5 | 2 |
| Inactifs | 12 | 20,1 | 5,8 | 6,7 | 14,3 | 8 |
| Ensemble | 100 | 7,8 | 18,7 | 11,4 | 35,2 | 100 |

Ainsi, non seulement les enfants d'ouvriers sont bien moins souvent étudiants que les enfants de cadres, mais encore ne font-ils pas les mêmes études. Le recrutement social des formations universitaires de lettres ou de sciences, qui débouchent surtout sur l'enseignement, s'oppose à celui des filières qui conduisent aux professions libérales ou à celui des « grandes écoles » d'ingénieurs ou de commerce, qui forment les futurs cadres du public et du privé.

- ✓ **Le niveau de diplôme du père et celui de la mère influent fortement sur celui du fils.** En 1990, parmi les personnes de 25 à 64 ans ayant terminé leurs études initiales, et dont le père était cadre ou exerçant une profession libérale, un peu plus d'une sur deux (52,8 %) détenaient un diplôme de niveau au moins égal à bac + 2. En 2007, c'est le cas de près des deux tiers d'entre elles (64,2 %). Pour les personnes dont le père est ouvrier ou agriculteur, cette proportion, même si elle a triplé entre 1990 et 2007, reste beaucoup plus faible : elle s'établit aujourd'hui à 15 % environ. Bien que la part des diplômés de l'enseignement supérieur parmi les enfants d'ouvriers ou d'agriculteurs soit nettement plus forte aujourd'hui que par le passé, elle n'en reste pas moins largement inférieure à celle observée chez les enfants de milieux sociaux les plus favorisés.

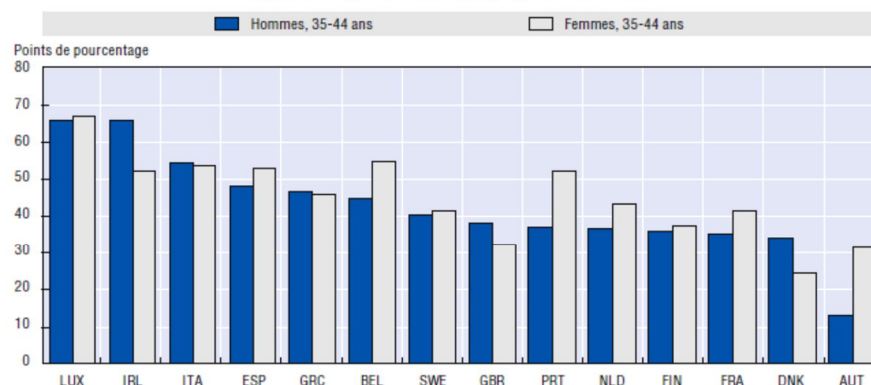
2. Niveau de diplôme et catégorie sociale du père en 1990, 2000 et 2007



2. **L'OCDE, en 2010, dans « Une affaire de famille : la mobilité sociale intergénérationnelle dans les pays de l'OCDE » a montré le rôle des inégalités scolaires dans la « viscosité sociale » :**

- ✓ **Les inégalités en matière d'études secondaires sont susceptibles de se traduire par des inégalités au niveau de l'enseignement supérieur, puis par des inégalités salariales.** À titre d'exemple, au Danemark, en Finlande, en Italie et au Luxembourg, la probabilité de faire des études supérieures pour un fils dont le père a lui-même une formation supérieure dépasse de plus de 30 points celle d'un fils dont le père n'a eu qu'une formation du deuxième cycle du secondaire. Les inégalités scolaires sont accentuées par les inégalités salariales étant donné que, dans les différents pays, les inégalités en matière d'enseignement supérieur transmises d'une génération à l'autre sont positivement corrélées avec les disparités de salaire.

Graphique 5.5. Indicateur synthétique de la persistance dans l'accès à l'enseignement supérieur pour certains pays de l'OCDE¹



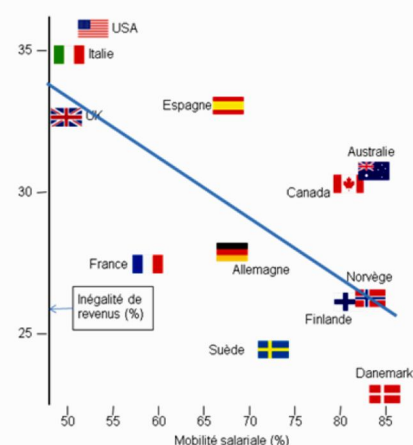
1. La persistance dans l'enseignement supérieur correspond à l'écart entre la probabilité estimée de faire des études supérieures pour un individu dont le père a lui-même une formation de niveau supérieur et la probabilité de faire des études supérieures pour un individu dont le père a une formation inférieure au deuxième cycle du secondaire. Une valeur plus élevée implique un écart plus prononcé, et donc une persistance plus forte dans l'enseignement supérieur ou un plus faible degré de mobilité éducative entre les générations. Pour plus de détails, voir Causa et al. (2009).

Source : Calculs de l'OCDE à partir de la base de données SRCV-UE 2005.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/786725247352>

- ✓ De même, on observe aussi une persistance générationnelle des niveaux de formation inférieurs au deuxième cycle du secondaire. La probabilité de n'obtenir qu'un diplôme de niveau inférieur au deuxième cycle du secondaire est, en moyenne pour l'ensemble des pays, plus élevée de 18 points de pourcentage pour un fils ou une fille dont le père n'a pas dépassé ce niveau par rapport à un enfant dont le père a une formation du deuxième cycle du secondaire. Cette persistance est relativement forte dans certains pays d'Europe méridionale, en Irlande et au Luxembourg, tandis qu'elle est plus réduite en France, dans certains pays nordiques et au Royaume-Uni
- ✓ Les politiques d'éducation contribuent de façon cruciale pour expliquer les différences observées de mobilité sociale intergénérationnelle entre les pays.
 - Ainsi, plus la scolarité de l'enfant est précoce et plus ses chances de réussite augmentent. Une augmentation des inscriptions dans les services d'éducation de la petite enfance est associée à une influence plus réduite du contexte parental sur la performance des élèves dans le secondaire.
 - De même, plus la sélection des enfants est précoce et plus la probabilité de réussite de l'ensemble des élèves diminue. Les pratiques consistant à regrouper les élèves dans différents programmes à un âge précoce (filrière générale/filrière technologique, filière professionnelle) se soldent par une plus faible mobilité sociale en termes de résultats scolaires.
 - Enfin, améliorer la mixité sociale dans les établissements d'enseignement stimule la performance des élèves défavorisés, sans effets négatifs apparents sur les résultats d'ensemble. Par conséquent, les politiques de l'éducation, du logement et de l'urbanisme qui encouragent la mixité sociale au sein des quartiers contribueraient à atténuer les inégalités socio-économiques en matière d'éducation et à accroître la mobilité sociale.

7 Mobilité salariale et inégalités de revenus



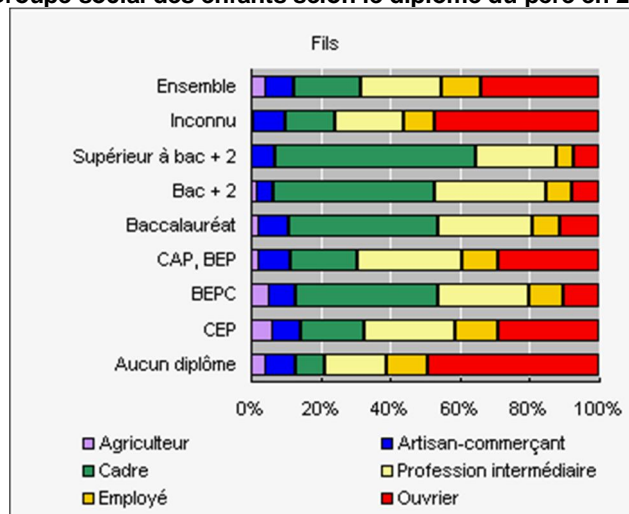
Note : La mesure de l'inégalité est le coefficient Gini, en pourcentage. La mesure de la mobilité salariale est calculée à partir de la mobilité entre générations en termes de rémunérations : se reporter au rapport pour plus de détails.

Source : Croissance et inégalités OCDE, 2008.

- ✓ **Un accroissement de l'inégalité s'accompagne d'une diminution de la mobilité intergénérationnelle.** Par conséquent, les systèmes fiscaux progressifs et les programmes de transferts sociaux aident à compenser les coûts d'opportunité pour les parents de ménages pauvres qui investissent dans l'éducation de leurs enfants. Dans certains pays, des programmes de transferts sociaux visent directement à couvrir une partie de ces coûts. Ces politiques redistributives pourraient donc réduire les inégalités de revenu actuelles entre parents, de sorte que le revenu de leurs descendants convergerait plus rapidement. Les données internationales montrent qu'un barème d'imposition plus progressif sur le revenu des personnes physiques s'accompagne d'une diminution de l'influence du milieu socio-économique sur les résultats scolaires dans le secondaire, ainsi que d'une réduction de l'influence du niveau de formation du père sur les salaires des individus.
3. **Comment expliquer les insuffisances de l'Ecole ?** Pour Christian Baudelot et Roger Establet (« *L'élitisme républicain* » - 2009), Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron (« *Les héritiers* » - 1964) **l'Ecole est une instance de socialisation dont le but est d'assurer la reproduction sociale et de faire reconnaître comme légitime la sélection scolaire.** Ils avancent plusieurs arguments :
- ✓ **La culture enseignée par l'Ecole est une culture bourgeoise qui est imposée à tous les élèves quelque soit leur milieu social.** Or, la proximité sociale des enfants des classes dominantes vis-à-vis de l'Ecole est beaucoup plus forte que celle des enfants de milieux populaires. Ces derniers partent avec un handicap dans la compétition scolaire censée récompenser les meilleurs. Ils doivent en effet assimiler une culture différente de leur culture familiale (**acculturation**) et subissent ce que Bourdieu appelle une « **violence symbolique** » (ils apprennent à mépriser leur culture et ressentent ceci comme une humiliation car elle est dévalorisée par le milieu enseignant). On peut donc comprendre le rejet de la culture scolaire par une partie des enfants de ces milieux et la réussite scolaire des enfants de milieux aisés. L'élitisme républicain, une culture du classement et de l'élimination précoce, une tolérance aux inégalités et à leur reproduction, sont une des spécificités du système scolaire français selon Baudelot et Establet.
 - ✓ **L'idéologie professorale** (un bon élève est celui qui obtient d'excellents résultats sans travailler) **et les méthodes pédagogiques** (la dissertation, la participation orale...) favorisent les enfants des milieux aisés qui sont habitués dès l'enfance au raisonnement abstrait et à la prise de parole en famille. La proximité sociale des professeurs vis-à-vis des milieux culturellement favorisés renforce donc les inégalités au sein de l'école.
 - ✓ **L'idéologie du don** (les élèves sont inégalement doués pour l'école) **et l'idéal méritocratique** (l'école offre à tous les mêmes chances et sélectionne les meilleurs), qui sont partagés par les enseignants, les parents d'élèves et les élèves, participent au processus de sélection sociale de l'Ecole. En effet, on attribue les résultats scolaires aux capacités des élèves et à leur travail. Si tout le monde partage cette idée, alors l'Ecole arrive à masquer la sélection sociale et à faire accepter par les élèves le classement scolaire comme légitime. Ce ne sont pas les capacités ou les connaissances d'un élève que l'enseignant note mais son appartenance à un milieu social. De ce fait, **l'école légitime les inégalités de départ**, et favorise la reproduction sociale.
3. **Non seulement, selon ces analyses, l'école n'est pas « neutre » socialement, mais encore décerne-t-elle des titres dont la valeur dépend des qualités sociales de leurs porteurs.** L'étude des débouchés professionnels des différentes filières scolaires montre que le rendement social des diplômés dépend aussi de l'origine sociale. Un même diplôme conduit élèves ou étudiants à des professions ou à des niveaux de salaire qui sont sensiblement fonction de leur origine sociale, et tous ne sont pas non plus à égalité pour la conversion des titres scolaires en titres sociaux.
- c) – Les stratégies familiales contribuent à cette immobilité**
1. **La famille joue souvent un rôle de reproduction sociale :** les parents souhaitent transmettre leurs atouts pour que leur enfant obtienne au moins la même position qu'eux dans la hiérarchie sociale, mais toutes les familles ne disposent pas des mêmes moyens. Ainsi, le diplôme des parents influence celui obtenu par les enfants. Les éléments déterminants sont l'importance donnée à l'école et notamment à la lecture. Les conditions matérielles jouent également. **Pierre Bourdieu** (1930-2001), sociologue français, qui emprunte à la fois à Karl Marx et à Max Weber fait remarquer que les individus et les groupes sociaux sont en lutte. **L'enjeu de cette lutte n'est pas seulement le partage de la valeur ajoutée dans le « champ économique », c'est aussi l'obtention d'un prestige social** dans les « champs sociaux » (éducatifs, artistique, sportif...) et le partage du pouvoir dans le « champ politique ». L'objectif de ces luttes est de pouvoir se distinguer des autres individus et des autres groupes sociaux (« *La distinction* » - 1979). **Dans cette lutte, la famille a un rôle éminent à jouer.**

- ✓ **D'une part les familles disposent d'un volume et d'une structure de « capitaux » différents.** Pierre Bourdieu distingue plusieurs types de capitaux :
 - **Le capital économique** comprend le **patrimoine** (terres, biens immobiliers, portefeuilles financiers), auquel s'ajoutent les **revenus** tirés du patrimoine (loyers, intérêts, dividendes) et les revenus d'activité (salaires honoraires, bénéfices industriels et commerciaux). Ce capital peut assurer la reproduction du statut social au moment de sa transmission (héritage de l'entreprise familiale, par exemple). Il peut aussi être utilisé pour financer des études prestigieuses et onéreuses (école de commerce, études à l'étranger...). Il permet aussi de financer l'installation des enfants dans un emploi valorisé.
 - **Le capital culturel** comprend un ensemble de **comportements, d'attitudes et de pratiques**, notamment au niveau du langage, incorporés et intériorisés au moment de la socialisation primaire, qui vont influencer le parcours des individus (scolarisation, carrière professionnelle et sociale). Il comprend ensuite le capital culturel scolaire, relatif au **niveau de diplômes** socialement reconnus. L'acquisition du capital scolaire est largement déterminé par le capital hérité, dans la mesure où il y a proximité de la culture scolaire avec la culture des classes dominantes. Il comprend enfin les **biens culturels possédés** (livres, œuvres d'art, meubles anciens ...). Ce capital sera valorisé pendant la scolarité mais aussi au moment de l'embauche ou de la constitution d'un réseau amical.

Groupe social des enfants selon le diplôme du père en 2003



Lecture : 4 % des hommes dont le père n'a obtenu aucun diplôme sont (ou ont été) agriculteurs ; c'est le cas de 3 % des femmes dont le père n'a obtenu aucun diplôme.

Champ : personnes de 40 à 59 ans ayant déjà travaillé.

Source : enquête Formation et qualification professionnelle de 2003, Insee.

- **Le capital social** regroupe les relations familiales, amicales, professionnelles (les réseaux d'entraide, les carnets d'adresse), qui peuvent être mobilisés par les acteurs à des fins socialement utiles. Au niveau scolaire, les relations permettent d'obtenir le « bon » établissement, la « bonne » classe ou la « bonne » filière. Au niveau de l'emploi, les recommandations sont utiles pour décrocher un premier emploi. Les professions libérales possèdent un volume important de capital économique et de capital culturel. Les indépendants ont plus de patrimoine et de revenus alors que les cadres ont un volume plus élevé de diplômes et de relations sociales. Les ouvriers sont faiblement dotés dans les trois.
- ✓ **D'autre part, les familles transmettent, au moment de la socialisation, un habitus de classe**, c'est-à-dire des dispositions à agir, qui facilitent ou freinent l'acceptation de la contrainte scolaire. Ainsi, les familles de cadres, qui disposent de diplômes, peuvent transmettre à leurs enfants un « capital culturel » qui va favoriser leur réussite scolaire (81% des enfants d'enseignants entrés en 6^{ème} en 1995 ont réussi leur bac général en 2001 contre 20% pour les enfants d'ouvriers non qualifiés).
- ✓ **Enfin, les familles transmettent à leurs enfants une ambition qui dépend de la position sociale des parents.** Elle est d'autant plus élevée que la position sociale est élevée. Cependant, Bernard Lahire, dans « *La Culture des individus* » (2006), montre que l'individu subit au cours de son existence diverses influences (celle des pairs, celle des médias, celle de l'école...) qu'il ne faut pas sous-estimer et qui complexifient le modèle proposé par Pierre Bourdieu. Autrement dit, l'individu n'est pas enfermé de façon rigide dans la carapace d'un habitus, il subit des influences tout au long de son existence qui peuvent l'amener à s'échapper de sa condition sociale.

2. **Raymond Boudon** (1934-...) dans « *L'Inégalité des chances à l'Ecole* » -1973 - cherche à expliquer la relative immobilité sociale à partir des **décisions rationnelles des acteurs** qui s'inscrivent dans un contexte social donné :
- ✓ **Les individus sont des êtres rationnels même si leur rationalité est « limitée »** (Ils ne disposent pas de la totalité de l'information et la distribution de l'information est inégale). Ils se livrent à **un calcul rationnel entre le coût et les avantages pour prendre leur décision**. La poursuite des études représente un coût qui est à la fois économique (le financement des études) et psychologiques (l'éloignement vis-à-vis de sa famille et de son milieu social). Elle présente aussi un certain nombre d'avantages en termes de diplômes, d'emplois, de revenus et de prestige. Or, ce calcul ne donne pas les mêmes résultats selon les milieux sociaux :
 - **Dans les milieux populaires**, l'obtention d'un métier manuel qualifié est un grand avantage. En revanche, la poursuite d'études générales longues apparaît coûteuse économiquement et psychologiquement (la culture scolaire éloigne peu à peu les enfants d'ouvriers de leurs parents comme le montre le sociologue anglais Hoggart dans son livre « *La culture du pauvre* » - 1957). Ces milieux vont donc privilégier, à chaque palier d'orientation, les filières courtes et professionnelles qui garantissent l'emploi (le CAP à l'entrée dans le lycée classique, le BTS ou l'IUT à l'entrée dans l'université...).
 - **Les milieux aisés font le calcul inverse**. Le coût de la poursuite des études est relativement faible alors que les avantages en termes de prestige, d'emplois, sont relativement plus importants que pour les milieux populaires. En conséquence, la motivation pour les études est plus grande.
 - ✓ **L'inégalité à l'Ecole n'est donc pas imposée par la société**. Elle résulte du choix individuels des familles (« **effet d'agrégation** ») qui ont pesé le pour et le contre avant d'engager leurs enfants dans la poursuite des études.
3. **Cependant, Raymond Boudon, admet que ces choix peuvent être influencés par un certain nombre de contraintes sociales et politiques**. Le contexte social agit sur le calcul des acteurs.
- ✓ **D'une part, la politique du gouvernement**, qui a cherché à démocratiser l'Ecole et à augmenter le niveau scolaire de la population, a incité les enfants de milieux populaires à poursuivre leurs études. Cette massification de l'Ecole peut avoir des « **effets pervers** » car la généralisation du diplôme conduit à leur dévalorisation ce qui ne permet pas aux enfants de milieux populaires, qui ont obtenu des diplômes supérieurs à ceux de leurs parents, d'accéder à des positions sociales plus élevées. C'est le constat que fait, en 2005, la sociologue Marie Duru-Bellat dans son livre « *L'inflation scolaire* » - 2006. L'accroissement du nombre de diplômes dans un contexte de chômage de masse aboutit à un déclassement social des diplômés et remet en cause les objectifs de l'Ecole.
 - ✓ **D'autre part, la liaison entre le diplôme et la position sociale n'est pas étroitement corrélée**. C'est le « **paradoxe d'Anderson** ».

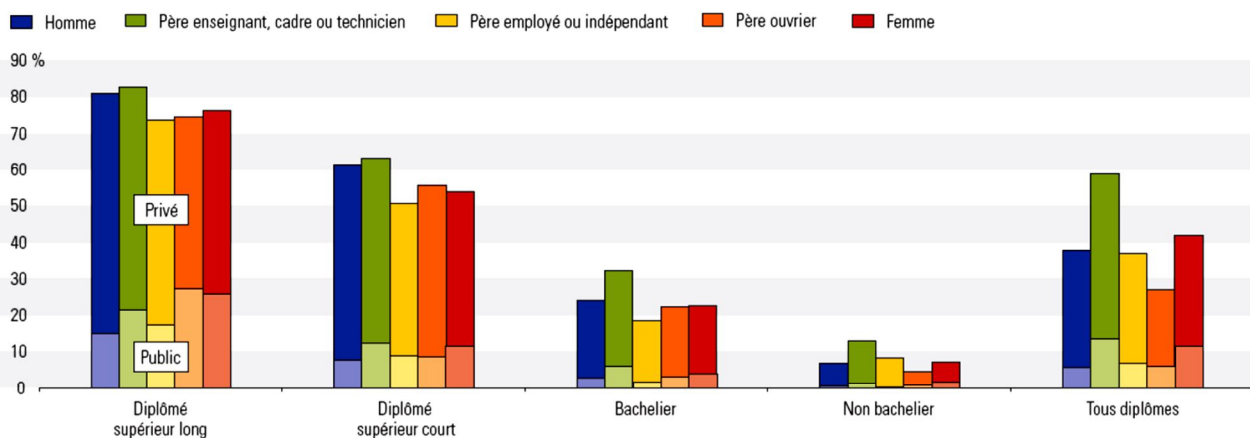
Diplôme relatif et position sociale relative du fils par rapport à son père (homme de 40 à 59 ans en milliers et en %)

| Diplôme du fils \ Position sociale du fils | Position sociale du fils | | | Total |
|--|--------------------------|----------|--------------|-------|
| | Plus élevée | Analogue | Moins élevée | |
| Plus élevée | 53% | 40% | 7% | 905 |
| Analogue | 23% | 69% | 8% | 802 |
| Moins élevée | 16% | 56% | 28% | 141 |
| Total | 688 | 999 | 161 | 1 848 |

(Source : Insee enquête FQP 1993)

En effet, si 53% des hommes de 40 à 59 ans qui ont un diplôme plus élevé que leur père, ont obtenu une position sociale plus élevée, ce n'est pas le cas pour 40% qui retrouvent la position de leur père. De plus, 16% de ces hommes, qui ont un diplôme moins élevé, ont obtenu une position plus élevée que leur père. Ceci montre que d'autres éléments jouent dans l'acquisition d'une position sociale. Raymond Boudon admet des « **effets de dominance** » (à diplôme égal, un enfant de cadre s'en sort mieux qu'un enfant d'ouvrier) qui sont dus au fait que les individus sont inégalement dotés du point de vue économique et du point de vue social.

01 Accès à une profession supérieure ou intermédiaire, selon le diplôme, le sexe et le milieu d'origine (2006)



Lecture : en 2006, 81 % des hommes diplômés de l'enseignement supérieur long (histogrammes de gauche) exercent une profession supérieure ou intermédiaire (dont chef d'entreprise), pour 76 % des femmes, 75 % des jeunes dont le père est ouvrier et 83 % de ceux dont le père est cadre. Ces mêmes proportions fluctuent entre 51 % et 63 % pour les diplômés du supérieur court, entre 18 % et 32 % pour les bacheliers et entre 5 % et 13 % en deçà du baccalauréat.

Champ : personnes sorties de formation initiale depuis 2 à 9 ans (entre 1997 et 2004) et actifs (occupent ou recherchent un emploi).

Source : calculs DEPP à partir des enquêtes Emploi de l'INSEE (quatre trimestres 2006)

c) – L'ascenseur social est-il en panne pour les classes moyennes ?

1. L'évolution vers une société plus méritocratique implique trois phénomènes concomitants :

- Il faut d'abord que le lien entre origine sociale et niveau de diplôme se relâche au cours du temps. C'est le cas puisque les enfants de milieux populaires accèdent aux diplômes du supérieur même si ce ne sont pas les mêmes diplômes que ceux des enfants favorisés. La démocratisation scolaire progresse.
- Il faut, ensuite, que le lien entre niveau de diplôme et position sociale atteinte augmente. Or, c'est l'inverse. Le rendement social du diplôme baisse et ne permet plus d'atteindre automatiquement des positions sociales élevées, ce qui indique un ralentissement de la dynamique méritocratique.
- Il faut, enfin, que le lien entre origine sociale et position sociale se resserre au cours du temps. Or, depuis les années 1980, il se resserre. D'une part, le capital social des parents joue un rôle croissant dans l'obtention des meilleures places. D'autre part, la mobilité par promotion interne au cours de la vie professionnelle diminue car les parcours professionnels sont plus chaotiques.

2. Les sociologues Louis Chauvel (« Les classes moyennes à la dérive » - 2006), Eric Maurin (« La nouvelle critique sociale » - 2006 et « La peur du déclassement » - 2009) et Camille Peugny (« Le déclassement » - 2009) ont montré que le contexte social avait changé depuis les années 80. Ils parlent de **déclassement**, c'est-à-dire le fait pour les individus, d'occuper un statut social inférieur à celui de leurs parents car le processus de moyennisation s'est enrayé pour plusieurs raisons :

- ✓ Le ralentissement de la croissance a provoqué une moindre création d'emplois, en particulier pour les professions intermédiaires et de cadres. Cela conduit à accentuer la "concurrence sociale" entre enfants de milieux populaires et enfants de milieux aisés. La "lutte pour les places" devient plus rude. Or, pour accéder à ces emplois, il faut des diplômes de plus en plus élevés. Or, ce sont les fils de cadres qui ont la plus forte probabilité de les obtenir. En conséquence, le recrutement des classes moyennes va se faire de plus en plus dans les classes moyennes et supérieures. Un jeune issu d'une famille de cadres a, trois ans après son entrée dans la vie active, huit fois plus de chances qu'un jeune de milieu modeste d'être cadre ; les jeunes de milieu modeste obtiennent également cinq fois moins souvent un diplôme du supérieur long que ceux dont les deux parents sont cadres.
- ✓ Par ailleurs, les emplois qui se sont développés sont des emplois précaires qui ont touché principalement les milieux modestes. La dégradation des contrats de travail et des formes d'emploi constituent des facteurs objectifs de déclassement. Aujourd'hui, 13 % des salariés (2,8 millions de personnes) disposent d'un contrat de travail précaire (intérimaires, contrats à durée déterminée, contrats aidés, stagiaires) qui interdit toute projection dans l'avenir. La fragilisation des relations d'emploi est la plus intense pour les ouvriers non qualifiés et les employés de services aux particuliers.
- ✓ Parallèlement, avec l'augmentation de la scolarisation le rendement social d'un niveau de diplôme donné diminue. En effet, comme l'avait envisagé Boudon, la part des positions de "cadres" augmente moins vite que la part des détenteurs de bac et plus. On retrouve l'idée de « déclassement » de Marie Duru Bellat (*L'inflation scolaire* – 2006) et François Dubet. Les jeunes de plus en plus diplômés accèdent à des emplois d'un niveau inférieur à celui auquel conduisait le même diplôme dans les générations antérieures. Se référant à une enquête de portant sur les diplômés de 2003, la sociologue Marie Duru-Bellat soulignait

qu'un an après leur entrée dans la vie active, les titulaires d'un diplôme au moins égal à Bac + 4 et disposant d'un emploi n'étaient cadres ou fonctionnaires de catégorie A que pour la moitié d'entre eux, un tiers occupant des postes d'employés. Les espoirs de mobilité sociale ascendante ont fortement diminué ce qui a provoqué une grande frustration dans ces milieux qui avaient mis tous leurs espoirs dans la réussite scolaire. Albert Hirschman avait déjà souligné les mouvements de « **frustration relative** » ou de « déception » provenant des résultats assez décevants en termes de mobilité du système éducatif par rapport aux attentes qu'il a pu susciter.

- ✓ **En conséquence, les inégalités de revenus entre générations ont recommencé à augmenter :**
 - ✓ L'écart de revenus entre les trentenaires et les quinquagénaires n'a cessé de se creuser en faveur des plus âgés, passant de 15 % dans les années 1970 à 40 % aujourd'hui. De même, le temps nécessaire aux milieux populaires pour rattraper le niveau et le mode de vie des classes moyennes et des classes supérieures a fortement augmenté selon les calculs de Louis Chauvel.
 - ✓ Le modèle français de gestion des âges est conservateur au sens propre du terme. Les générations précédentes ont conservé jusqu'en fin de carrière l'essentiel de leurs chances d'accès aux catégories supérieures et intermédiaires, en dépit d'un niveau de formation inférieur à celui des nouveaux entrants sur le marché du travail. La sécurité de l'emploi, par le CDI dans le secteur privé et par le statut dans la Fonction publique, a fortement pesé dans le sens d'une éviction des nouveaux entrants selon le schéma de la division entre *insiders* et *outsiders*. Cette seconde catégorie regroupe en grande partie des jeunes et des femmes entrées plus tardivement sur le marché du travail, publics sur lesquels ont été reportés les besoins de flexibilité de l'emploi (intérim, CDD, temps partiel). La comparaison de la profession des individus avec celle de leurs parents ne saurait constituer la seule mesure du déclassement.
 - ✓ Enfin, on peut appartenir à la même catégorie socioprofessionnelle que ses parents et connaître un appauvrissement sensible. Si de nombreux ménages ouvriers ont pu devenir propriétaires de leur logement dans les années 1960, c'est ainsi devenu mission presque impossible au début des années 2000. C'est pourquoi il serait facile de démontrer que les enfants d'ouvriers qui demeurent ouvriers, sont eux aussi frappés par une forme de déclassement.
- ✓ **On observe une progression de la mobilité sociale descendante signe d'un déclassement social.** Camille Peugny (« *Education et mobilité sociale* – 2008) montre que si la majorité des « mobiles » progressent, ils sont de plus en plus nombreux à prendre l'ascenseur dans le mauvais sens. En 2003, 35 % des 35-39 ans connaissent une mobilité ascendante et 25 % une mobilité descendante. Ces proportions étaient respectivement de 40 % et 18 % vingt ans auparavant. Si l'on prolonge les tendances actuelles, les deux courbes pourraient se rejoindre dans une quinzaine d'années. Bien avant même pour les femmes. Presque aussi nombreuses (34 %) que les hommes à monter, elles sont nettement plus nombreuses (28,7 % contre 21,9 %) à descendre.
 - **On pourrait expliquer ce ralentissement de l'ascenseur social par un effet mécanique :** les quadragénaires étant de plus en plus souvent issus de familles de cadres, ils ne peuvent pas connaître la même progression que leurs parents, issus de milieux modestes. Malheureusement, l'explication est insuffisante : la situation se dégrade dans toutes les catégories. La part des fils et filles d'employés et d'ouvriers qualifiés devenant cadres diminue. De leur côté, près de 25 % des fils de cadres (et un tiers des filles) nés au tournant des années 1960 occupent un emploi d'ouvrier ou d'employé. Le fait que le niveau d'éducation de la population augmente alors que le nombre d'emplois de cadres et de professions intermédiaires progresse moins vite qu'auparavant explique le mécanisme actuel.
 - **On peut aussi l'expliquer par une moindre mobilité intra-générationnelle.** Avec la montée du chômage et de la précarité, les actifs de 2003 ont moins bénéficié que leurs devanciers d'une mobilité professionnelle. Ainsi 40 % des employés de 2003 sont dans la même position professionnelle que lorsqu'ils ont débuté (contre 30 % en 1993). De même, dans la population interrogée en 1993, un tiers des personnes ayant commencé leur carrière comme ouvrier étaient devenus cadre ou profession intermédiaire, ce n'est plus le cas que de 25 % dans la population interrogée en 2003.
- ✓ **Enfin, si le déclassement touche toutes les catégories sociales, il le fait de manière très inégalitaire.** D'une part, les petites différences entre les diplômes deviennent de grandes différences lors de l'entrée dans l'emploi. D'autre part, quand le lien entre le diplôme et l'emploi se distend, le **capital social joue un rôle grandissant** dans l'accès aux contrats d'apprentissage, aux stages, aux entretiens d'embauches... Et au bas de l'échelle, il arrive que certains jeunes découvrent que les diplômes ne préservent pas du plafond de verre de la ségrégation et de la mauvaise réputation des quartiers difficiles

- ✓ Dans les classes moyennes, la peur de la chute se manifeste par des phénomènes de fermeture et d'évitement tout aussi marquants. Les catégories sociales qui en ont les moyens se regroupent et évitent celles qui pourraient les entraîner dans leur chute. Les plus riches colonisent les centres villes pendant que les classes moyennes fuient les banlieues difficiles, quitte à payer cette protection par de longues heures de transport. L'observation des stratégies de choix des établissements scolaires est à cet égard sans ambiguïtés : chacun cherche à fuir la catégorie sociale inférieure dont la fréquentation pourrait, pense-t-on, provoquer le déclassement de ses propres enfants. Aussi assistons-nous à un paradoxe étonnant : alors que la culture de masse et les convictions démocratiques nous rapprochent, chacun cherche à se protéger de ceux qui pourraient le faire descendre. La mixité sociale recule.
3. Eric Maurin et Dominique Goux, dans « *Les nouvelles classes moyennes* » (2012) préfèrent distinguer le déclassement et la peur du déclassement.
- ✓ Le déclassement est une réalité qui touche la société à la marge. Alors que nous traversons une des pires récessions de notre histoire, le nombre de salariés ayant perdu un emploi stable dans les 12 derniers mois est, par exemple, de l'ordre de 300 000 personnes. Sur un plan personnel et familial, ces licenciements représentent un drame, mais ils ne concernent cependant qu'une toute petite fraction de la société, à peine 1 % de la population active totale. L'immense majorité des Français reste en fait à l'abri de la déchéance sociale.
 - ✓ A l'inverse, la peur du déclassement est ressentie par l'ensemble de la société, y compris par les classes moyennes et supérieures, celles qui ont le plus à perdre. Cette peur est la conséquence de politiques publiques qui, depuis cinquante ans, ont systématiquement privilégié la protection de ceux qui ont déjà un emploi plutôt que le soutien de ceux qui n'en ont pas. Progressivement s'est constitué un rempart de droits sociaux entre les salariés à statut (CDI) et la précarité sociale. L'aspect positif, c'est que les salariés en place ont été de mieux en mieux protégés. L'aspect négatif, c'est que cette barrière est devenue de plus en plus difficile à franchir pour tous les autres. Les salariés à statut en ont bien conscience qui craignent plus que tout de tomber de l'autre côté de la barrière. Plus les statuts sont protégés, moins souvent on les perd, mais plus on perd quand ils disparaissent.
4. Cependant, Camille Peugny considère qu'Eric Maurin sous-estime le phénomène du déclassement car il assimile déclassement et déchéance sociale :
- ✓ Tout d'abord, il fait du passage de l'emploi au chômage le critère de mesure du déclassement en cours de carrière : dans ce cas, pourquoi considérer que la transition CDD-chômage ne constitue pas une forme de déclassement ? Il semble juger que seul le passage d'une situation très favorable (un CDI) à la situation la plus dégradée (le chômage) constitue un réel déclassement. Or le passage d'une situation moyenne (CDD) à une situation encore pire est à l'évidence une forme de déclassement, peut-être moins spectaculaire puisque l'on y perd effectivement moins, mais que l'on aurait tort de balayer d'un revers de la main.
 - ✓ Deuxième point, pourquoi faire du chômage le seul critère de mesure du déclassement ? Le maintien dans l'emploi n'évacue pas la possibilité du déclassement. C'est le cas quand on voit son niveau de vie diminuer, et de ce point de vue, les statistiques de l'Insee pointent le lent déclin des salaires moyens perçus par les professions intermédiaires et les employés entre le milieu des années 1980 et le milieu des années 2000. Sur cette période, le salaire net annuel moyen des professions intermédiaires diminue de 0,4 % par an, celui des employés de 0,1 % par an, tandis que ceux des cadres (+ 0,2 % par an) et des ouvriers (+ 0,4 %) augmentent légèrement. Au final, sur la période, les professions intermédiaires perdent dix points de salaire relativement aux cadres et professions intellectuelles supérieures.
 - ✓ Enfin, Eric Maurin passe complètement sous silence l'évolution du contenu des emplois et de l'expérience au travail qui, là encore, peut renvoyer à des formes réelles de déclassement. Un salarié peut garder son emploi mais faire face à de telles modifications de son activité que ces dernières impriment leur marque sur l'ensemble de l'expérience sociale. L'actualité récente nous en fournit des exemples particulièrement douloureux.
5. Conclusion - Il y a trois façons différentes de voir le déclassement :
- ✓ Le cas n° 1 : le déclassement social intergénérationnel. c'est lorsqu'on se retrouve dans une classe sociale inférieure à celle de ses parents, par exemple les individus qui, lorsqu'ils étaient enfants, appartenaient aux classes moyennes et qui se retrouvent dans les catégories populaires de nos jours.
 - ✓ Le cas n° 2 : le déclassement social intra générationnel. C'est quand on perd son emploi au cours de sa vie active et qu'on se retrouve dans une catégorie plus basse.

- ✓ **Le cas n° 3 : le déclassement scolaire.** C'est le fait d'avoir un emploi inférieur à ce que le diplôme aurait donné quelques années plus tôt. En 1960, le baccalauréat était la clé d'entrée dans les classes moyennes intermédiaires pour 60 % de la population des bacheliers. Aujourd'hui, c'est 75 % catégorie employés ou ouvriers, ou éventuellement chômeurs. On mesure en France un très fort déclassement scolaire, en particulier pour les diplômés bac, bac +2.

Enjeux et déterminants de la mobilité sociale

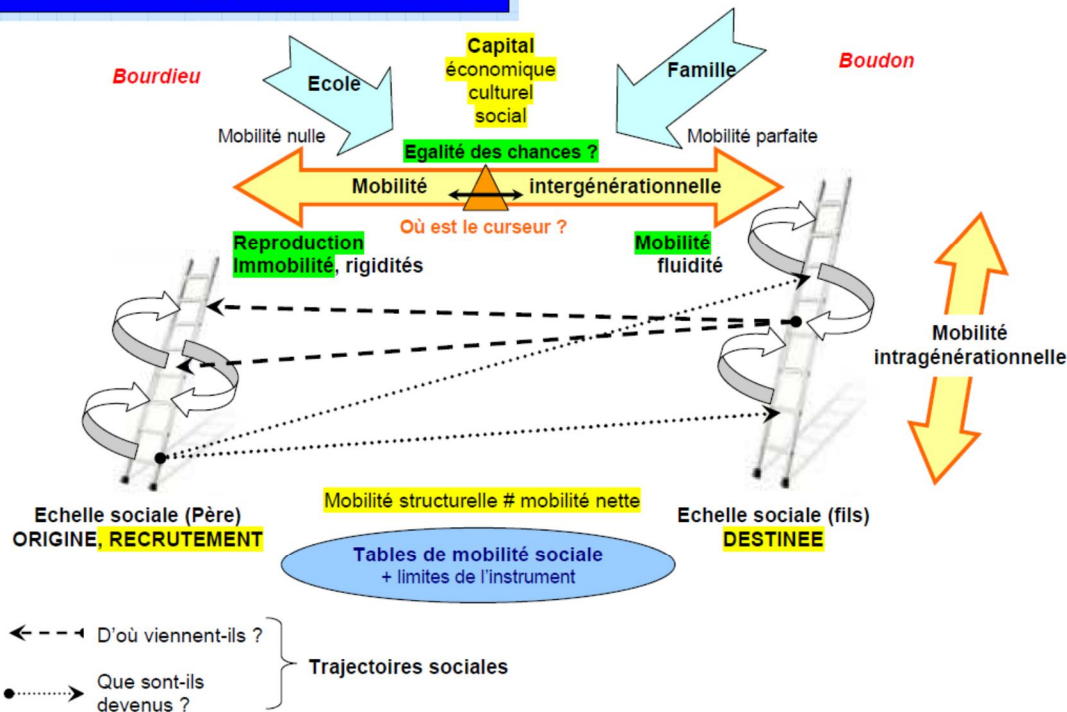


Schéma réalisé par J-L Pierre à partir du programme et des indications complémentaires.
 Liste non limitative des **auteurs** qui peuvent être mobilisés sur ce thème du programme.

Notions essentielles
 Notions complémentaires